

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire
 M. JACQUES PELLETIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ
DU SUROÎT À BEAUHARNOIS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 8 octobre 2002, à 19 h
Salle des Moose
264, chemin Saint-Louis
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
BEAUHARNOIS Une PLACE DANS L'AVENIR	
DENYSE MACKEY, DONALD MILLAIRE	4
SYLVIE GUÉRIN.....	16
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY	
YVES DAOUST, LINDA PHANEUF	20
COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT	
DENISE ST-GERMAIN, FRANCIS VIDEAUD	37
REPRISE DE LA SÉANCE	44
CLD BEAUHARNOIS-SALABERRY	
FRANÇOIS DEROME, MICHEL LAPIERRE	44
L'UNION DES CONSOMMATEURS	
MANON LACHARITÉ	55
REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS NATIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC ET CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	
PHILIPPE BOURKE, JEAN LACROIX, HÉLÈNE SICARD, MARC TURGEON.....	67
REPRISE DE LA SÉANCE	85
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS-CONSEILS	
JOHANNE DESROCHERS, GAÉTAN THIBAUT	85
CRIVERT	
ROBERT POUPARD.....	93
FRANCIS VIDEAUD.....	97
DROIT DE RECTIFICATION	
MACKY TALL.....	100

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique concernant le projet de la Centrale à cycle combiné du Suroît. Alors, je suis Nicole Boulet et je préside cette Commission d'enquêtes et d'audiences publiques; je suis accompagnée de messieurs Donald Labrie et Jacques Pelletier, commissaires.

10 Je vous rappelle que le mandat de tenir une enquête et audience publiques sur le projet a été confiée au BAPE par le ministre d'État à l'Environnement.

15 Nous avons tenu ici même les 9, 10 et 11 septembre derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

20 Ce soir, la Commission est accompagnée d'une équipe composée de trois analystes, mesdames Isabel Bernier-Bourgault, Julie Cyr et monsieur Guy Fortin, qui ont pris place à ma gauche; de madame Ginette Giasson, coordonnatrice de la Commission, ainsi que de madame Louise Bourdages, conseillère en communications, qui vous ont accueillis ce soir et qui sont disponibles pour répondre à vos questions à l'arrière de cette salle.

25 La Commission est également assistée d'une équipe du Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ce sont messieurs Daniel Moisan et Jean Métivier. Bonsoir. Enfin, madame Lise Maisonneuve est chargée de la sténotypie et va enregistrer tous les propos des séances de cette deuxième partie d'audience.

30 Les centres de consultation mis sur pied par le BAPE pour le bénéfice de tous les citoyens depuis le début de la période d'information, resteront ouverts jusqu'à la remise du rapport de la Commission, soit le 3 janvier 2003.

35 En plus des documents issus de la première partie d'audience, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement, ainsi que les transcriptions de cette deuxième partie d'audience quand elles seront disponibles, seront déposés dans tous les centres de consultation au cours des jours qui suivent les séances. Les versions électroniques de ces documents seront aussi accessibles sur le site Internet de la Commission.

40 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information qui serait obtenue par la Commission sur le projet sera également rendu public dans les centres de consultation. Je vous rappelle que ces centres sont situés à la Bibliothèque municipale Dominique-Julien, de même qu'à l'Hôtel de ville de Beauharnois; le dossier est également disponible à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, de même qu'au bureau du BAPE à Québec.

45 Enfin, l'ensemble du dossier est encore disponible dans cette salle pour toute la durée des séances de cette deuxième partie. Vous pouvez le consulter en vous adressant soit à madame Giasson ou à madame Bourdages. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place, de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

50 Permettez-moi maintenant de vous expliquer le déroulement des séances de cette deuxième partie.

 D'abord, la Commission tiendra quatre séances; en plus de la séance de ce soir, la Commission siègera mercredi en soirée à compter de 19 h, et jeudi en après-midi à compter de 14 h, de même qu'en soirée à compter de 19 h.

55 Les personnes et groupes qui ont signifié à la Commission leur intention de présenter un mémoire seront appelés à venir présenter leur position selon un ordre que nous avons convenu avec eux.

60 Alors, tel qu'entendu avec chacun des interlocuteurs, la présentation ne doit pas dépasser dix minutes et je serai très stricte à cet égard.

 Suite à chacune des présentations, la Commission se réserve toute la latitude voulue pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les participants, afin de bien les comprendre. Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélateur de sa position.

65 Je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments invoqués dans les mémoires, qu'ils soient en faveur ou contre le projet; elle s'intéresse aux suggestions qui pourraient permettre de bonifier certains aspects du projet. Dans ce contexte, le nombre de présentations favorables ou défavorables au projet n'a pas d'importance pour la Commission.

70 À la fin de chaque séance, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur, aux requérants de l'audience, aux personnes-ressources ou à toute autre personne qui serait concernée par les propos tenus de rectifier des faits qui auraient été dits ou exprimés par écrit et relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant la séance de ce soir ou les séances subséquentes, et non pas des opinions. Des faits
80 seulement.

 Si des personnes veulent se prévaloir de ce droit de rectification, tel que le stipulent les règles de procédure relative au déroulement des audiences publiques, elles sont invitées, lorsqu'elles prendront connaissance d'informations qui ne sont pas exactes, à se prévaloir de ce droit en s'inscrivant au registre à l'arrière auprès de madame Bourdages.

85 Ainsi, à la fin de chacune des séances, j'inviterai la ou les personnes qui se sont inscrites à corriger les faits erronés.

90 Je souligne que le droit de rectification ne permet pas de débattre des positions qui sont exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Alors, je peux donner un exemple, une personne qui affirme que la centrale proposée augmenterait les émissions de gaz à effet de serre pour le Québec de 6 %, c'est une donnée qui, selon l'information fournie, n'est pas exacte, donc elle peut être rectifiée.

95 Si, par ailleurs, quelqu'un disait que les économies d'énergie ne sont pas utiles ou intéressantes, c'est une opinion que la personne exprime, donc ce n'est pas une information qui peut être rectifiée. Lorsqu'une personne utilise le droit de rectification, ses propos doivent donc être brefs et factuels. Je le répète, ce n'est pas un débat.

100 Après cette deuxième et dernière partie publique, la Commission exprimera dans un rapport ses constatations, son analyse et ses conclusions sur le projet. Il est important de se rappeler que la Commission qui est devant vous ce soir n'est pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre au ministre d'État à l'Environnement une appréciation environnementale et sociale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens et organismes qui participent à l'audience publique.

105 Le rapport de la Commission sera transmis au ministre le 3 janvier 2003. J'ajoute que le ministre dispose de 60 jours pour le rendre public.

110 Parallèlement à la partie publique de cette procédure, le ministère de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière des deux évaluations que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres; la décision d'autoriser ou non le projet et à quelles conditions appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

115 Enfin, afin d'assurer le respect de tous les participants de cette séance, les manifestations d'approbation ou de désapprobation, ainsi que des attitudes désobligeantes de la part des participants envers d'autres interlocuteurs, ne seront pas tolérées.

120 Je vous rappelle qu'il n'est pas permis de fumer dans cette salle et que, bien sûr, il est important de garder les téléphones cellulaires fermés, pour le bénéfice de toute la salle.

125 Alors, nous allons maintenant débiter la présentation des mémoires. Alors, j'inviterais dans un premier temps madame Denyse Mackey, qui représente Beauharnois, une place dans l'avenir.

Mme DENYSE MACKEY :

Je suis accompagnée par monsieur Donald Millaire.

130

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes accompagnée de monsieur Donald Millaire. Bienvenue, Monsieur Millaire.

135 **M. DONALD MILLAIRE :**

Bonsoir!

140 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame. Bonsoir, monsieur.

Mme DENYSE MACKEY :

145 Bonsoir. Madame la présidente, messieurs les commissaires, nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée de commenter le projet de l'Hydro-Québec ici, à Beauharnois. Notre nom le dit: * Beauharnois Une place dans l'avenir +, nous nous intéressons à l'avenir de Beauharnois et quand nous examinons ce projet, nous avons certaines craintes, certaines appréhensions.

150 Le projet va générer, pour la municipalité et la région de Beauharnois, des retombées environnementales qui nous paraissent très peu intéressantes et, quand on connaît l'historique de Beauharnois où il y a eu beaucoup de pollution X on en a fait état dans notre mémoire, pollution atmosphérique, pollution de la rivière, du fleuve, pollution des sols X c'est inquiétant pour nous de voir s'ajouter une pollution additionnelle atmosphérique, largement atmosphérique et, en plus, une pollution par le bruit.

155
160 Donc, nous avons essayé d'examiner le projet de façon équitable, là, quand même, et donc de regarder les retombées qu'il pouvait y avoir pour la municipalité du côté économique et, malheureusement, nous en arrivons à la conclusion qu'il y a une disproportion entre les retombées environnementales que nous aurons à subir et les retombées économiques qui viendront chez nous.

165 D'abord, nous avons constaté qu'elles sont surtout régionales, et quand on fait le calcul de l'ensemble des retombées du projet, les retombées positives pour Beauharnois sont négligeables, tant qu'à nous.

170 Donc, nous nous posons la question: est-ce qu'il y a moyen d'améliorer ce projet? Est-ce qu'il y a moyen de regarder une diminution de la pollution, de meilleures retombées économiques pour la municipalité? Des questions comme au point de vue de la sécurité, des mesures d'urgence, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'inclure dans le projet lui-même, plutôt que de se fier à la municipalité pour faire face aux risques éventuels du projet ici même à Beauharnois. 100 % de la pollution va transiter par notre territoire, mais c'est certainement pas 100 % de retombées économiques qu'on va voir à Beauharnois.

175

Alors, c'est l'essentiel de notre message et je demanderais à monsieur Millaire d'ajouter quelques éléments, surtout au point de vue de la minimisation des...

M. DONALD MILLAIRE :

180

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

185

Allez-y, bonsoir.

M. DONALD MILLAIRE :

190

C'est sûr aussi que la dimension pour nous du développement de Beauharnois nous préoccupe depuis très longtemps. Beauharnois Une place dans l'avenir, c'est un organisme qui regroupe la majorité des intervenants qui veulent faire en sorte qu'il se passe des choses intéressantes à Beauharnois, parce que Beauharnois, on le sait, a connu un déclin important suite au déclin des différentes entreprises, justement, qui sont parties de Beauharnois, elles ont eu un déclin elles-mêmes.

195

Et, entre autres choses, parmi ces projets-là qu'on a travaillés, on a développé beaucoup un projet dans le cadre du bois Robert, qui est appelé comme ça ici, qui est un boisé qui présente des signes importants au niveau économique et écologique, qu'on pourrait dire. Il y a des essences d'arbres qui n'existent que là au Québec actuellement. Il y a eu des études qui ont été faites, entre autres par des gens du Jardin Botanique là-dedans et, nous, à chaque année, on a présenté des projets dans le cadre de Développement des ressources humaines Canada pour faire de l'intégration socioprofessionnelle avec des jeunes, pour aménager des pistes dans ce boisé-là, faire en sorte de rendre accès, l'accès plus facile à la population.

200

205

Donc, en quelque part, c'est sûr que c'est le boisé qui est tout près de la centrale et c'est évident que, entre autres choses, ça nous préoccupe aussi la conservation directe de ce bois-là parce que, fait étonnant, même s'il y a à proximité d'autres usines, lorsqu'on se retrouve dans ce boisé-là, on est, somme toute, très isolé et véritablement dans la nature, et ce boisé-là est de plus en plus utilisé par les écoles de la région, par des gens même -- finalement, on n'est pas loin de Montréal et on a même des visiteurs qui viennent d'un peu partout dans ce coin-là.

210

Alors, ça, c'est un des éléments préoccupants pour nous.

215

L'autre élément, évidemment, comme on vous a dit, on travaille beaucoup aussi sur les retombées de Beauharnois, face à ce qui peut se passer d'intéressant.

Évidemment, quand on a vu le projet tel qu'il est là où les rejets, entre autres d'eau chaude dans le fleuve, même si on dit qu'ils ne sont pas si importants et qu'ils ne sont pas -- ils

220 vont être dilués, présentent quand même des risques et, nous, on s'est dit qu'il y a probablement une meilleure utilisation de cette énergie-là qui est là, présente.

225 En même temps, je porte un deuxième chapeau, je suis directeur d'un centre de formation professionnelle en horticulture et en agriculture et, évidemment, le développement de la production en serre au Québec nous préoccupe comme telle et on pense que ça pourrait être un bel objet, s'il y a à devoir y avoir une centrale, qu'à tout le moins les retombées positives puissent aller pour bénéficier aux gens de Beauharnois, aux producteurs en serre de la région, et ça pourrait devenir un lieu utile de développement, de recherche et développement pour les entreprises de la région pour, entre autres, concurrencer les autres productions qui se passent ailleurs, entre autres en Ontario et aux États-Unis à ce niveau-là.

230 Et, en même temps, ça pourrait avoir aussi un volet intéressant et important d'intégration socioprofessionnelle des jeunes pour les habiliter à développer des habilités de travail et voir s'il y a d'autres avenues qu'ils pourraient travailler.

235 C'est seulement des idées rapides qu'on lance, évidemment, mais on pense que si on peut faire en sorte que s'il y a une décision positive face à une centrale comme celle-là que c'est, je pense, de bonne foi que le promoteur puisse faire en sorte qu'il y ait des retombées le plus positives possible pour la population de Beauharnois et de la région en minimisant, bien évidemment, toute la dimension des impacts négatifs en terme de pollution, comme on a dit dans le mémoire.

240

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

245

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Madame Mackey, vous concluez en disant qu'il s'ensuivrait, si ce projet-là allait de l'avant, une détérioration de votre qualité de vie.

250

Mme DENYSE MACKEY :

Oui.

255

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Pouvez-vous me préciser un peu de quelle nature?

260

Mme DENYSE MACKEY :

Au point de vue -- on a quand même l'expérience de la pollution à Beauharnois, on sait que ça affecte la santé; premièrement, ce serait la santé des gens, quand il y a de la pollution dans l'air, c'est inévitable que ça affecte.

265 Ça a également affecté la végétation, on le sait, il y a déjà eu des accidents ici avec certaines des industries où les végétaux, dans les propriétés, ont été abîmés.

270 Quel est l'effet dans le domaine agricole? Ça se répand partout, là. On est une région agricole assez prospère, il y a de la grande production, maïs, colza, il y a des maraîchers, il y a de la production laitière. Tous ces éléments-là, ça se retrouve chez nous, on en mange, on en boit, on en respire. Inévitablement, au point de vue santé, il me semble que c'est évident.

275 La pollution par le bruit, on en a peu finalement quand on va dans notre parc industriel, c'est surprenant, parce que c'est de l'industrie lourde, mais c'est quand même pas si bruyant que ça pour la population. Mais là, on nous parle d'une augmentation du bruit et c'est quand même pas loin des zones habitées, c'est également pas loin des endroits où il y a beaucoup d'oiseaux, Canards illimités a un projet, là, le bruit ça affecte les oiseaux, ça les éloigne, on le sait. Il me semble que...

280 **M. DONALD MILLAIRE :**

Et, évidemment, les vents dominants poussent aussi les possibilités de pollution vers notre région aussi.

285 **Mme DENYSE MACKEY :**

Où le gros de la population est installé.

290 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Vous dites avoir une bonne expérience antérieure d'arrivée de vagues de pollution?

Mme DENYSE MACKEY :

295 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Comment le projet actuel accroît votre niveau de risque?

300

Mme DENYSE MACKEY :

305 C'est une centrale qui est basée sur le gaz, le gaz c'est explosif. Ce n'est pas une opinion technique, là, que notre corporation exprime, c'est une opinion de laïcs, en somme, et puis...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

310 C'est vos impressions que je veux.

Mme DENYSE MACKEY :

315 Nos impressions, c'est que ça explose. On en a déjà entendu parler des explosions d'usines basées sur le gaz. Les effets sont nocifs, on l'a vu, j'en ai vu à la télévision, sûrement d'autres en ont vu aussi. Le risque est là. Ce n'est pas pour dire que ça se produirait, mais le risque est là, donc il faut s'équiper en fonction, il faut s'équiper en fonction du risque accru, parce qu'il faut prévoir que ça pourrait se produire puis qu'il faut faire face aux conséquences si ça se produit. Le risque est accru, donc il faut -- les coûts sont accrus pour nous pour y parer.

320 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Est-ce que c'est dans ce sens-là que vous parliez de responsabilité accrue, notamment...

325 **Mme DENYSE MACKEY :**

Oui.

330 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

... à l'égard des coûts?

Mme DENYSE MACKEY :

335

Oui, parce que la municipalité a un programme de mesures d'urgence. Est-ce que les mesures d'urgence relatives à ce projet seraient la responsabilité de la municipalité ou est-ce que ça fait partie du coût du projet? Quand on regarde une base foncière, au point de vue de la municipalité, c'est pas sûr qu'on soit capable de financer ça. Même avec un paiement de taxe par l'Hydro, je ne suis pas sûre que les revenus réguliers seraient de nature à couvrir ce genre de risque-là, qui n'est pas un risque normal pour une municipalité.

340

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

345

Oui. À votre avis, est-ce que la municipalité dispose actuellement des équipements et des compétences nécessaires pour couvrir le niveau de risque actuel?

Mme DENYSE MACKEY :

350

Hum!

M. DONALD MILLAIRE :

355

C'est difficile.

Mme DENYSE MACKEY :

C'est difficile à dire.

360

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Votre impression?

Mme DENYSE MACKEY :

365

Mon impression, c'est qu'il y a un bon arrangement avec certaines des industries actuelles. Maintenant pour l'Hydro, pour la centrale, s'il se passait quelque chose à la centrale, je ne suis pas convaincue qu'on est prêt à parer à la situation.

370

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Avez-vous confiance en la municipalité pour prendre les dispositions nécessaires lorsque éventuellement il pourrait arriver des accidents?

375

Mme DENYSE MACKEY :

380 Bien, il n'y a personne dans la municipalité, là, qui ont intérêt à se tirer dans le pied, là, les gens vont vouloir se protéger. Mais avoir confiance aux gens, c'est une chose, avoir les moyens de ses intentions, c'en est une autre.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

385 Avez-vous confiance à Hydro-Québec, qui dit qu'il peut prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la sécurité de ses équipements et installations?

Mme DENYSE MACKEY :

390 Bien, je n'ai pas vu, là. À date, je ne peux pas vraiment porter de commentaires là-dessus, mais il me semble que là aussi, s'ils y voient un risque et s'ils comprennent la portée de nos inquiétudes aussi, il me semble que c'est de leur intérêt de...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

395 Mais, est-ce que généralement, s'ils y voient le risque, s'ils sont capable de le mesurer...

Mme DENYSE MACKEY :

400 Bien, là, je ne le vois pas. Actuellement...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

405 D'accord.

Mme DENYSE MACKEY :

... je ne le vois pas.

410 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

415 Vous semblez indiquer que la qualité de l'air à Beauharnois pourrait se détériorer avec la concrétisation du projet et, lors de la première partie de l'audience, le promoteur nous a indiqué que l'ajout de contaminants dans l'air ambiant de Beauharnois n'aurait pas d'effet significatif sur

420 la qualité de l'air. La méthodologie semble être corroborée par les experts du ministère de l'Environnement. Est-ce que vous mettez en doute ces résultats-là? Est-ce que vous avez confiance dans les résultats qui nous ont été présentés par Hydro-Québec?

M. DONALD MILLAIRE :

425 Bien, si vous permettez, c'est qu'en quelque part, c'est sûr que je pense qu'il n'y a aucun promoteur qui va présenter un projet en disant qu'il y a des risques, évidemment. C'est un peu normal et on s'en doute bien, là, comme tel. On s'imagine bien qu'Hydro-Québec est un citoyen corporatif de bonne foi, puis qu'il est là censément pour nos intérêts aussi, évidemment, mais on sait aussi en quelque part que, veut, veut pas, on ne peut pas bâtir de centrale
430 comme ça sans casser une couple d'oeufs, là, et qu'il y ait des résultats qui s'ensuivent aussi.

Évidemment, quand on parle de l'histoire de Beauharnois, des citoyens qui ont habité Beauharnois depuis plusieurs décennies, il y a eu des époques où il y avait des retombées très importantes d'une très visible suie et de différentes composantes dans la région. Ça fait que,
435 évidemment, aussitôt qu'on reparle d'autres éléments de ce type-là, bien je pense que ça réveille aussi chez les gens un certain sentiment d'inquiétude.

Évidemment, c'est pour ça qu'on est là, pour dire en quelque part qu'on veut avoir toutes les assurances et, comme on pourrait dire, on aime mieux en avoir beaucoup plus que
440 moins parce qu'un coup que la centrale va être bâtie, elle va être mise en opération et, évidemment, il n'y a pas personne qui va le -- si on se rend compte de certaines lacunes à ce moment-là, il n'y a pas personne qui va vouloir revenir en arrière, évidemment, puis ça va être difficile de revenir en arrière.

445 Ça fait que c'est, je pense, le bien-fondé d'avoir aussi des audiences comme celles-là, c'est de dire à quelque part: est-ce qu'on peut avoir non seulement des assurances, mais plus que des assurances en rapport avec tout ça parce que, évidemment, on pense que ça peut être intéressant qu'il y ait des retombées positives dans Beauharnois, mais on aimerait bien que ce soit aussi très précis à ce niveau-là.

450

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Quand je...

455 **M. DONALD MILLAIRE :**

Évidemment, on n'est pas des experts...

460 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

D'accord.

465 **M. DONALD MILLAIRE :**

... environnementaux.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

470 Mais vous avez des doutes quand même. D'accord. Quand je disais que ça n'avait pas d'incidence sur la qualité de l'air à Beauharnois, évidemment, je faisais abstraction des gaz à effet de serre qui sont de tout autre nature.

M. DONALD MILLAIRE :

475

Tout à fait.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

480 Donc, on comprend bien le sens de votre préoccupation. Merci.

M. DONALD MILLAIRE :

485 Et même si le gaz comme combustible n'est pas celui qui laisse le plus de résidus, il en reste quand même. Évidemment que la somme de gaz qui va être brûlée pour la centrale, évidemment, plus il y a de gaz, plus il va y avoir de résidus. Ça, c'est comme une règle de trois, là, qui se fait assez vite là-dessus.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

490

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

495 J'aimerais aborder la question suivante: avant que vous soyez X comme citoyens de Beauharnois là X avant que vous soyez informés du projet de centrale, est-ce que vous étiez préoccupés par les gaz à effet de serre?

500 **Mme DENYSE MACKEY :**

La préoccupation, là, disons que c'est quelque chose de nouveau, là, on en parle dans les journaux, on parle de l'Accord de Kyoto. Comme tout bon citoyen on essaie de suivre la question, mais c'est quand même quelque chose de complexe et puis c'est difficile d'avoir prise sur le problème, tandis que quand ça va se passer chez nous, bien là on se sent obligé de commenter et puis ces gaz-là, là, on se rend compte -- disons que personnellement, je peux dire que j'ai approfondi la question à cause du fait que cette centrale-là est considérée pour notre municipalité.

510 **M. DONALD MILLAIRE :**

Et en même temps, c'est sûr que, bon, aussi on vit au quotidien, d'où la préoccupation pour l'agriculture et de l'horticulture. Et on sait que veut, veut pas, ça a des effets. Mais évidemment, ce n'est pas nécessairement l'action de chaque individu dans sa cour qui va changer la nature des effets de serre sur la planète nécessairement, mais l'ensemble des interventions qui se font dans ce sens-là, bien, il faut les minimiser parce qu'on sait qu'il y a des risques qui s'en viennent, des risques et des problèmes qui s'en viennent, évidemment de plus en plus grands, et on peut se questionner beaucoup, même s'il y a des fois au niveau scientifique des avis contraires, certains disent que l'effet de serre est pas aussi important, d'autres disent au contraire. Alors, évidemment, vous savez, là-dessus la vérité est difficile à véritablement trancher.

LA PRÉSIDENTE :

525 Si je comprends bien le sens de vos propos, donc, la question des gaz à effet de serre, ça concerne tout le monde.

M. DONALD MILLAIRE :

530 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

535 Peut-être une autre question. Vous avez abordé la question du boisé Robert, vous nous avez dit que c'était près de la centrale; est-ce que vous êtes en mesure de nous dire à peu près la distance du terrain, là, ou de l'espace ou...

M. DONALD MILLAIRE :

540 À moins de un kilomètre.

LA PRÉSIDENTE :

À moins?

545

M. DONALD MILLAIRE :

Il y a un kilomètre sûrement.

550

Mme DENYSE MACKEY :

Le BAPE a fait une audience publique au moment où le prolongement de l'autoroute 30 a été considéré, nous avons soumis un mémoire, nous l'avions mentionné dans notre mémoire, et dans tous les documents relatifs, il y a des cartes où on montre très clairement le boisé Robert.

555

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais peut-être une autre petite question. Quelle est la fréquentation actuelle de ce boisé-là? Vous avez parlé, là, de projets pour la formation des jeunes, mais la fréquentation, elle, de ce boisé est de quelle nature?

560

M. DONALD MILLAIRE :

Étonnement, il y a beaucoup de gens, mais il n'y a pas de structure qui fait le décompte de... ce n'est pas un guichet, là, où est-ce que les gens doivent payer. Évidemment, c'est très libre, mais il y a, je pense, une utilisation très très fréquente et de plus en plus. Nous, on a mis en place une structure avec des animateurs qui font faire la visite par des écoles primaires, des écoles secondaires dans le cadre d'un cours sur l'écologie et d'autres cours et fréquemment, durant les week-ends, les fins de semaine, il y a des gens, on peut dire peut-être facilement un beau dimanche, un beau samedi, qu'il y a par centaines certainement que les gens peuvent passer à l'intérieur de ce boisé.

565

570

L'hiver, il y a des pistes de ski de fond qui ont été tracées et qui sont entretenues, quand l'hiver le permet évidemment X ça aussi, c'est des réalités avec lesquelles on vit X et c'est étonnant, pour moi-même pour y avoir participé, de rencontrer facilement dans une heure de ski de fond 50, 60 personnes.

575

Donc, il y a quand même une utilisation assez fréquente et même des fois des gens de Beauharnois ne connaissent pas le boisé Robert, mais des gens de l'extérieur des fois le connaissent plus même que des gens mêmes de Beauharnois, mais les gens de Beauharnois sont assez sensibilisés à ce projet-là.

580

Mme DENYSE MACKEY :

D'ailleurs...

585

LA PRÉSIDENTE :

590 Oui?

Mme DENYSE MACKEY :

595 ... les Journées de la culture qui ont eu lieu dernièrement, à l'intérieur des Journées de la culture, le boisé Robert avait été intégré dans les ballades culturelles de la MRC ici. Alors il y a eu quand même, là il y a eu beaucoup de visiteurs aussi. Malheureusement, on ne chiffre pas, on est un organisme sans but lucratif, on n'a pas beaucoup de personnel, alors on pare au plus urgent, mais on sait que la fréquentation a augmenté.

600 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

605 Votre organisme est-il favorable ou défavorable au projet de la centrale?

Mme DENYSE MACKEY :

610 Notre organisme, sa position, c'est * peut-être +, c'est peut-être si le projet est amélioré du point de vue des retombées favorables à Beauharnois.

M. DONALD MILLAIRE :

615 Et des garanties, évidemment.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Merci.

620 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci beaucoup, madame Mackey et monsieur Millaire.

625

Mme DENYSE MACKEY :

Merci.

630 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant madame Sylvie Guérin. Bonsoir, madame Guérin.

Mme SYLVIE GUÉRIN :

635

Bonsoir, madame, bonsoir messieurs. Donc, je vais vous présenter un peu mes inquiétudes face à la nouvelle centrale.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

640

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Guérin.

645 **Mme SYLVIE GUÉRIN :**

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

650

Madame Guérin?

Mme SYLVIE GUÉRIN :

655

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

660

Vous vous inquiétez de la qualité de l'eau pour la prise d'eau municipale qui est située à 2 kilomètres en aval de l'émissaire de l'usine, parce que vous croyez que les critères de rejet de la centrale pourraient dépasser les critères du ministère de l'Environnement à la source?

Mme SYLVIE GUÉRIN :

665

Effectivement, je sais que dans les rapports, il y a eu des indications à l'effet qu'il y aurait plusieurs analyses qui seraient faites. Toutefois, mes craintes sont que s'il y a lieu, si on en vient à cette situation-là, peut-être qu'à ce moment-là nous aurons à effectuer des réparations et injecter des fonds pour soit remédier à notre prise d'eau ou même pour rendre

670 l'eau potable à ce moment-là. Ces frais, c'est la municipalité qui auront à les couvrir. Et dans les documents que l'Hydro-Québec nous a présentés, il n'y a aucune mention de support à ce niveau-là s'il advenait cette situation.

675 C'est sûr que tout ceci repose sur la possibilité, mais il ne faut pas non plus se fermer les yeux sur ce qui pourrait arriver.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

680 D'accord. Vous dites que vous vous inquiétez également des risques d'accidents industriels ou d'explosions de la centrale. Est-ce que ça vous inquiète plus que les risques auxquels vous êtes exposée aujourd'hui en présence d'usines qui ont des quantités de produits toxiques? Qu'est-ce que la centrale ajoute, à votre avis, au niveau des risques d'accidents?

Mme SYLVIE GUÉRIN :

685 Il est évident qu'il y a toujours un risque, que ce soit maintenant ou avec la future centrale. C'est sûr que la future centrale c'est au gaz et, donc, les inquiétudes sont peut-être un peu plus grandes avec qu'est-ce qu'on a pu voir avec les médias. Donc, nous devons, en tant que nouvelle ville aussi également, tout revoir l'ensemble de nos services pour pouvoir prévoir également, être en mesure d'effectuer, s'il y a lieu, l'évacuation de la population.

690 Il faudra prévoir aussi est-ce que nos pompiers sont formés adéquatement pour ces nouveaux risques-là? Est-ce qu'on devra fournir de nouveaux équipements, j'en suis probablement certaine.

695 Je sais également que Hydro-Québec a mentionné dans son rapport qu'il y a plusieurs... ils ont énuméré plusieurs possibilités comment qu'ils étaient pour effectuer, s'il y avait un événement spécifique, mais toutefois, à la fin de tout ceci, ça repose également sur l'appui de la Ville. Donc, nous devons être prêts pour nos citoyens, premièrement, c'est sûr, mais nous devons être en mesure de les appuyer.

700 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

705 Et actuellement, pensez-vous que la Ville est prête à faire face à des accidents additionnels?

Mme SYLVIE GUÉRIN :

710 Devant tout événement, tant qu'il n'est pas arrivé, on ne peut pas le savoir, je crois. On
a toujours des plans, mais tant que nous ne les mettons pas en action, on ne peut pas évaluer
est-ce que c'était à 100 % prêt. Je pense que c'est après qu'on peut être certain.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

715 Merci, madame Guérin.

LA PRÉSIDENTE :

720 Madame Guérin, j'aimerais vérifier avec vous, vous nous dites dans votre mémoire que
dans les semaines qui ont précédé la signature du protocole d'entente, il était difficile pour vous,
de la MRC et de la municipalité, d'évaluer tous les coûts futurs reliés à la signature. Est-ce que
vous pouvez me donner un peu de précisions, qu'est-ce qui faisait en sorte que c'était difficile de
faire l'évaluation à ce moment-là?

725 **Mme SYLVIE GUÉRIN :**

 Moi, au moment de la signature, je n'étais pas conseillère, c'est suite aux dernières
élections en avril 2002. Donc, moi, je crois que lorsque ça a été signé par les personnes à ce
moment-là, ça a été signé de bonne foi.

730

 Toutefois, je pense que les audiences présentes et tous les rapports qui ont été
présentés élaborent encore plus profondément tout ce qui devrait en venir avec les coûts, que
ce soit la Sécurité publique, les incendies et autres. Je ne suis pas certaine que le promoteur
avait présenté tout de A à Z à ce niveau, parce que je crois que si ça avait été le cas, je suis
certaine que les gens de la MRC ainsi que la Ville de Melocheville auraient étudié peut-être un
changement.

735

LA PRÉSIDENTE :

740 Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

 On peut en conclure que vous n'êtes pas du tout contente du protocole d'entente.

745

Mme SYLVIE GUÉRIN :

 Je crois qu'il pourrait être amélioré.

750

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Donc, vous suggérez qu'on rouvre cette discussion?

Mme SYLVIE GUÉRIN :

755

À mon avis, oui, personnellement. C'est sûr que notre santé, la santé c'est important, mais c'est pas à n'importe quel prix non plus. C'est important l'environnement, relié à tout ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

760

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

765

Madame Guérin, vous dites, bon, il faudrait que le protocole soit revu. Sans vouloir être exhaustif, là, quels sont les aspects principaux que vous aimeriez qui soient rediscutés?

Mme SYLVIE GUÉRIN :

770

C'est sûr que je le rends peut-être un peu, là, peut-être pas aussi en profondeur, mais c'est sûr que la fiscalité municipale est bien importante. On sait que les taxes qui sont payées, ce n'est pas énorme par rapport au territoire occupé principalement actuellement, par rapport si on peut comparer avec la centrale que nous avons, une autre centrale qui est à côté, qui est Alcan. Si on compare ça aussi, c'est important. Oui, revoir le protocole mais aussi la fiscalité municipale, si ça pouvait être changé, ce serait, c'est sûr, un plus pour notre ville et pour les autres municipalités également qui vivent la même situation.

775

LA PRÉSIDENTE :

780

Peut-être une dernière question. Si les installations d'Hydro-Québec n'étaient pas présentes dans la municipalité de Beauharnois, est-ce que vous croyez que toutes les industries qui y sont installées seraient là actuellement?

Mme SYLVIE GUÉRIN :

785

Je ne pourrais pas vous confirmer avec exactitude, mais on voit d'autres municipalités qui ont peut-être même un parc industriel beaucoup plus grand que nous, mais qui n'ont pas une centrale. Donc, je pense que ce n'est pas l'effet primordial qui les a amenés chez nous. Si on regarde d'autres villes, là, il n'y a pas une centrale dans chaque municipalité.

790

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, madame Guérin.

795 **Mme SYLVIE GUÉRIN :**

Merci.

800 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Yves Daoust et madame Linda Phaneuf de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Bonsoir, madame Phaneuf et monsieur Daoust.

805 **Mme LINDA PHANEUF :**

Bonsoir!

M. YVES DAOUST :

810 Bonsoir! Je vais vous faire un résumé un peu du mémoire qui a été déposé.

L'an dernier, le gouvernement du Québec et la société Hydro-Québec procédaient à une importante annonce relativement à l'implantation sur le territoire de la MRC d'un vaste projet de production énergétique.

815

Il s'agit plus précisément du projet de la centrale thermique du Suroît, d'une puissance nominale de 800 MW devant être alimentée au gaz naturel. Sa construction est évaluée à 550 M\$ et devrait s'échelonner sur trois ans, soit de 2003 à 2006.

820

Le site retenu pour cette nouvelle facilité de production concerne un terrain se trouvant en rive sud du canal de Beauharnois, propriété de la société Hydro-Québec, est situé dans l'aire d'affectation industrielle du schéma d'aménagement révisé de la MRC.

825

Il faut de plus mentionner que la projection d'une nouvelle centrale ne constitue en fait qu'un élément additionnel à l'omniprésence d'activités énergétiques et hydroélectriques déjà fort prononcées sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

830

En effet, notre territoire et même notre histoire locale et régionale ont été intimement liées à la réalité de la production énergétique, particulièrement à l'hydroélectricité.

835

Le territoire de la MRC est littéralement tapissé du réseau de distribution et de pylônes d'Hydro-Québec, sans compter les cours d'eau qui ont été mis à profit, les canaux qui ont été construits pour en extirper les capacités énergétiques, le cas le plus flagrant étant, évidemment, le canal de Beauharnois qui a entraîné dans son sillon l'artificialisation de l'île Salaberry et généré de nombreuses problématiques en matière d'aménagement du territoire. En somme, l'électrification de la région ne s'est pas faite sans heurts.

840 Il n'est donc pas étonnant, dans ces circonstances, qu'au fil des ans un partenariat et une collaboration se soient installés entre la MRC et Hydro-Québec quant à l'aménagement et la gestion du territoire; on pense notamment ici à des dossiers comme le parc régional du canal de Beauharnois ou encore la gestion par la MRC des baux des propriétés d'Hydro-Québec situées en rive du canal de Beauharnois et qui sont louées à des agriculteurs, suite à une reconversion des terres à l'agriculture.

845 Une fois cette mise en contexte établie et l'analyse du projet de la centrale thermique du Suroît complétée, il apparaît à la MRC que le dossier qui nous réunit tous aujourd'hui s'avère un projet a priori favorable à la région.

850 Il faut d'abord préciser que ledit projet est en parfaite conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC. La centrale projetée est, en effet, prévue dans une zone affectée à des fins industrielles. Sa construction rejoint l'objectif de consolidation des pôles industriels de la MRC. Son effet d'entraînement pour la région étant contestable et la possibilité d'y greffer des activités industrielles connexes est indéniable.

855 On doit d'abord s'arrêter à la perspective intéressante de retombées économiques pour la région et la dynamisation de l'économie régionale que suscitera l'ajout de ces importants actifs au parc industriel du territoire; on songe ici, entre autres, à la création de 500 emplois par année pour les trois années de la construction de la centrale et à la trentaine d'emplois permanents, une fois qu'elle sera construite.

860 Que dire par surcroît du recours à la main-d'oeuvre locale et aux services professionnels ainsi qu'aux produits des fournisseurs régionaux que générera un tel projet.

865 La localisation de la centrale en zone industrielle et sa proximité de la future autoroute 30 renchérissent de plus la perspective de levier de développement économique de cette nouvelle facilité énergétique. La possibilité de maillages et d'interconnexions entre la centrale et les futures entreprises complémentaires pouvant faire appel à des surplus de vapeur ou de tout excédent énergétique se révèle aussi une avenue très intéressante en termes de développement économique et de retombées potentielles de cette installation.

870 Enfin, dans un horizon davantage à moyen et long termes, l'entente sur la création d'un fonds de développement régional, dans le cadre duquel Hydro-Québec Production versera une somme de 4 M\$ à la collectivité régionale, doit être aussi prise en considération.

875 Ce fonds de développement pourra notamment être affecté à des réalisations de projet à caractère à la fois culturel, social, environnemental ou économique.

880 Même si l'analyse et l'appréciation du projet de la centrale dont, en fait, la MRC de Beauharnois-Salaberry se révèle a priori favorable, il n'en demeure pas moins qu'elle entretient un certain nombre de préoccupations régionales.

885 La première d'entre elles concerne l'intégrité et la conformité avec laquelle le projet de centrale s'effectuera à l'égard de l'usage et à titre récréatif en rive du canal. La MRC a en effet investi depuis 96 plus de 1 M\$ dans l'aménagement et le développement du parc régional du canal de Beauharnois.

890 Cette infrastructure récréative et touristique, notamment caractérisée par une piste cyclable, pédestre, asphaltée, qui comptera 50 kilomètres une fois complétée, dispose d'un rayonnement suprarégional et accueille annuellement des milliers de visiteurs.

895 Tout en liaison avec ce parc régional, un partenariat s'est récemment établi entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation d'un vaste projet d'interprétation du canal de Beauharnois, un véritable projet, un musée à ciel ouvert. L'interprétation du canal pourra prendre forme d'installation de panneaux ou encore d'aménagements paysagers.

900 Encore là, il faut s'assurer que la future centrale s'intègre parfaitement à ce type d'initiative et qu'elle s'y amalgame. Elle pourra même en devenir un élément constitutif.

905 Une autre de nos préoccupations a trait au plan quinquennal de la MRC présentement en cours de réalisation, visant la mise en valeur et la réalisation d'aménagement fauniques en rive du canal de Beauharnois, un projet notamment subventionné par le ministère des Ressources naturelles. La plantation d'arbres et la réalisation d'un pôle ornithologique ne sont que quelques éléments figurant au plan.

À nouveau, le promoteur de la centrale devra prendre les dispositions nécessaires afin que ces initiatives environnementales ne soient pas compromises.

910 Le respect du milieu agricole avoisinant constitue une autre de nos préoccupations en marge du projet de la centrale. Il faudra s'assurer que les installations d'Hydro-Québec ne nuisent pas aux pratiques agricoles en nécessitant un empiétement excessif en termes de superficie de terrain.

915 Le contrôle des rejets atmosphériques et un reboisement éventuel en périphérie du projet figurent aussi à l'agenda des préoccupations en matière agricole.

920 Sachant que ladite centrale dirigera à quelque 1600 mètres des zones habitées et tout à proximité d'une importante aire récréative qu'est le parc régional, la MRC affiche une inquiétude quant au niveau élevé du climat sonore pouvant résulter de la construction et de l'opération de la centrale, d'autant plus que le secteur est déjà fortement atteint des activités industrielles.

925 Le strict respect des normes en vigueur au chapitre des émissions atmosphériques de la future centrale est une autre de nos préoccupations. Il ne faut pas perdre de vue que ces émanations additionnelles auront un effet multiplicateur du fait qu'elles s'ajouteront au rejet des autres industries déjà présentes.

Ce constat est d'autant plus significatif que le bilan de santé des résidants du territoire du CLSC Seigneurie de Beauharnois est déjà fort préoccupant, selon les informations qui ont été transmises un peu plus tôt lors de la première phase des audiences publiques.

930

La proximité de la future centrale des lieux hydriques tels que cours d'eau, lac, fleuve Saint-Laurent, nous concerne aussi au plus haut point quant aux rejets et émanations qui seront produits par la centrale.

935

Il s'agira, dans ces circonstances, de s'assurer que la teneur des émissions atmosphériques ne soit pas préjudiciable à la qualité du réseau hydrographique régional.

940

La sécurité publique et civile figure aussi au chapitre des préoccupations de la MRC de Beauharnois-Salaberry. À cet égard, le transport de matières dangereuses via la voie ferrée CSX Transflo, située non loin de l'emplacement de la future centrale, constitue une source d'interrogation additionnelle. Encore une fois, on devra être extrêmement vigilant quant aux risques potentiels que cette situation peut présenter.

945

En somme, la MRC de Beauharnois-Salaberry reconnaît que le projet de centrale thermique est a priori favorable à la région et doit se concrétiser, en autant qu'il s'effectue dans le respect du milieu et des attentes de la communauté. Dans cette perspective, la société d'État doit s'assurer de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de minimiser les impacts pouvant être dommageables au milieu récepteur et ce, particulièrement à deux niveaux.

950

Le premier, le complexe énergétique projeté doit s'intégrer parfaitement au vaste processus d'aménagement et de développement des rives du canal de Beauharnois présentement en cours, à savoir le parc régional du canal.

955

À un second niveau, la centrale à cycle combiné du Suroît ne sera un projet acceptable qu'à la condition du respect intégral du milieu dans lequel elle sera implantée.

960

Tout en accueillant favorablement l'ensemble du projet présenté par Hydro-Québec, la MRC de Beauharnois-Salaberry met en garde le promoteur de mettre en place toutes les conditions requises afin que cette centrale puisse voir le jour dans le plus grand respect du milieu humain, naturel, agricole et environnemental. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

965

Merci, monsieur Daoust. J'aimerais, dans un premier temps, vérifier avec vous, à la lecture de votre mémoire et à la suite des propos que vous venez de tenir, vous semblez vouloir à la fois maintenir le caractère agricole du secteur où devrait être éventuellement installée la centrale, si elle est autorisée; vous voulez aussi développer de façon importante les aspects récréotouristiques, le parc, la conservation de la faune.

970 Dans votre esprit, comment -- et vous dites, vous parlez du respect intégral du milieu dans lequel la centrale sera installée. Alors, j'essaie de voir comment tout ça est compatible, peut-être que j'aimerais vous entendre là-dessus.

M. YVES DAOUST :

975

Bien, actuellement, je pense que ce qu'on peut dire dans ça, c'est qu'on gère le parc de terres d'Hydro-Québec qui sont aux abords du canal de Beauharnois. On parle de 1000 hectares de terres actuellement qui sont là, on sait que la centrale empiète sur des terres qui sont présentement louées à des agriculteurs. Ce qu'on dit dans ça: essayez d'en prendre le

980

On a en mémoire ici X raison pourquoi qu'on précise de ne pas empiéter excessivement sur les terres agricoles X on a en mémoire la construction du canal de Beauharnois, qui nous a été raconté parce que je n'étais pas là lors de la construction du fameux canal qui a été construit de 25 kilomètres de long par 1 kilomètre de large. Sauf qu'à l'époque, je pense qu'il y avait eu des expropriations excessives lors de la construction de ce canal-là et ça a pris -- je pense que le canal a été construit dans les années 30 et on est venu à bout, je pense, de finir les négociations avec Hydro-Québec pour remettre ces terres-là en agriculture dans les années 90, 95, environ. Ça fait que tout ce temps-là, ces terres-là ont été laissées à l'abandon.

985

990

Ça fait que ce qu'on dit dans ça: n'empiétez pas excessivement sur des terres, essayez de prendre le minimum requis pour construire la centrale et laissez au moins l'agriculture se continuer autour de la centrale, à ce moment-là. C'est dans ce sens-là qu'on leur dit: prenez-en le moins possible dans ça, faites des aménagements pour minimiser l'impact sur l'agriculture.

995

Quant au parc régional, c'est prévu depuis les premières négociations avec Hydro-Québec qui ont commencé -- quand on parle de la gestion des terres puis le protocole d'entente, le premier protocole d'entente qui avait été signé avec Hydro-Québec, c'était des négociations qui avaient commencé dans les années 89, et c'était prévu qu'on aménagerait une piste cyclable le long du canal de Beauharnois.

1000

Le projet de la centrale qui est là, qui nous a été annoncé l'an passé, je pense qu'il n'était pas dans les plans voilà dix ans ou voilà cinq ans. On a appris ça en même temps que tout le monde, nous autres.

1005

Ça fait que ce qu'on dit, c'est que la piste cyclable est projetée pour passer dans ce secteur-là, dans ça: ça fait que faites en sorte que vous respectiez, dans le fond, la volonté de la MRC de continuer dans notre parc, de ne pas être obligé de changer de direction ou faire des choses -- essayez de faire en sorte que le projet s'amalgame avec le réseau de pistes cyclables déjà là et qu'on a projeté de faire là, d'ailleurs.

1010

LA PRÉSIDENTE :

1015 J'aimerais peut-être vérifier une deuxième chose. Dans la résolution qui, en fait, vous autorisait à déposer un mémoire, il est précisé que :

L'éventuelle construction et fonctionnement de cette future centrale thermique implique d'importantes altérations et modifications aux caractéristiques du milieu récepteur, tant au niveau environnemental, sonore, économique et autres.

1020 Est-ce que vous pourriez préciser un petit peu ce que vous vouliez dire par là * d'importantes altérations et modifications +?

1025 **Mme LINDA PHANEUF :**

Dans le fond, c'est que c'est sûr qu'au niveau de l'utilisation du sol, il va de soi que la construction elle-même, en termes d'occupation territoriale, modifie le territoire, donc on touche à des terrains qui sont effectivement actifs au niveau de l'agriculture et c'est sûr que, étant donné aussi le temps de construction, donc on touche à d'autres terrains, ce qui peut avoir des impacts là, qui sont habituellement loués aux agriculteurs.

1030 Et aussi, c'est sûr qu'au niveau de X comme parlait monsieur Daoust tantôt X au niveau de l'utilisation des fins récréatives aux abords, donc les travaux qui sont en cours cet automne, c'est pas sans heurt non plus que ça va se faire là. C'est dans ce sens-là qu'au niveau de l'occupation territoriale régionale, il y a quand même des effets. C'est comme si on parle lorsque
1035 la construction de la centrale s'est faite il y a nombre d'années, ça a aussi occasionné des impacts sur le territoire.

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Phaneuf.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1045 J'ai deux questions. Elles sont un peu reliées, ça fait que je vais peut-être les poser en même temps, mais vous pouvez répondre dans n'importe quel ordre.

M. YVES DAoust :

1050 Oui, oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1055 Vous parlez de préoccupation à l'égard du bruit et vous parlez également de préoccupation à l'égard d'occupation du territoire, notamment en ce qui concerne le parc linéaire que vous avez prévu depuis nombre d'années.

1060 Moi, je comprends mal vos inquiétudes. Ça m'apparaît tout réglé dans le protocole d'entente, vous vous êtes engagés à modifier vos règlements. Donc, si vous faites la modification qui est requise là, j'imagine que vous allez la proposer pour que ça fasse votre affaire?

M. YVES DAOUST :

1065 Ce n'est pas la MRC qui va modifier le règlement, c'est la Ville de Beauharnois qui est là, la MRC n'a pas juridiction dans les règlements municipaux dans ça.

1070 Oui, c'est vrai, on a spécifié dans le protocole d'entente qu'on demande à ce que, au niveau des bruits, que ça respecte toute la réglementation de ça, mais on veut être sûr que c'est pas oublié puis que ce soit tenu en compte au niveau des recommandations que le BAPE va faire, que ce soit tenu en compte dans ça, que ce soit bien écrit et bien établi dans ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1075 Oui, mais êtes-vous toujours disposés à accepter et à reconnaître un niveau de bruit à la limite nord de la centrale jusqu'à 70 dBA?

Mme LINDA PHANEUF :

1080 C'est le protocole.

M. YVES DAOUST :

1085 C'est ça qui est dit, oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

 Donc, si le projet respecte ce critère-là...

1090 **M. YVES DAOUST :**

 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1095 ... vous allez toujours être d'accord avec ça?

M. YVES DAOUST :

1100 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1105 Donc, votre préoccupation à l'égard du bruit, c'est au-delà de 70 dBA?

M. YVES DAOUST :

Oui, exact.

1110 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Concernant le parc...

M. YVES DAOUST :

1115 Un complément?

Mme LINDA PHANEUF :

1120 Oui, pardon, un complément par rapport à ça. Notre inquiétude avait été soulevée, là, justement lors de la préparation du protocole d'entente avec Hydro et on souhaitait aussi que, par conséquent, qu'il y ait des mesures de mitigation qui soient faites. Parce que c'est sûr qu'au niveau du bruit au niveau de la piste cyclable, c'est là qu'est le plus grand problème, si on veut, malgré que ce n'est pas une utilisation constante comme une résidence toutefois, mais c'est sûr

1125 que ces éléments-là n'ont pas été mis dans le protocole d'entente, mais on avait clairement établi avec Hydro qu'ils devaient nous proposer des mesures de mitigation et des aménagements paysagers, pour justement limiter le bruit pour les utilisateurs de la piste cyclable.

1130 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Mais vous êtes signataires du protocole?

Mme LINDA PHANEUF :

1135 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1140 Vous avez assisté à la première partie des audiences.

Mme LINDA PHANEUF :

Oui.

1145

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Vous avez entendu le promoteur et ses engagements à l'égard de ses mesures d'atténuation...

1150

Mme LINDA PHANEUF :

Oui.

1155

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

... est-ce que vous êtes satisfaite de ce qu'Hydro, de ce ce que le promoteur a avancé en termes d'engagements?

1160

Mme LINDA PHANEUF :

Bien, là, on doit suivre -- on doit, dans le fond, les croire là parce qu'au niveau des plans, ils ne sont pas à cette étape-là au niveau des plans de paysagement et de talus et autres, mais effectivement, là, ils nous ont rassurés de cette préoccupation-là.

1165

De toute façon, ils sont aussi partie prenante au niveau de la réalisation de ce parc-là, Hydro-Québec, au niveau d'un autre protocole signé en 1998.

1170

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais quand vous dites * on doit les croire +, est-ce que le promoteur est crédible?

1175

Mme LINDA PHANEUF :

Ah, oui! Il faut le croire.

1180

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

D'accord.

1185

Mme LINDA PHANEUF :

Bien, c'est parce qu'on a tout intérêt à travailler avec un bon partenariat, ça fait plusieurs années qu'on travaille avec Hydro-Québec à ce niveau-là.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Pourquoi...

1190 **M. YVES DAOUST :**

Juste ajouter peut-être un complément de réponse. Vous dites: on devrait tu les croire ou pas? Je veux dire, si on remonte l'historique de notre région et on recule en arrière avec la centrale actuelle qu'on a ici, la centrale de Beauharnois présentement, puis comme j'expliquais tantôt, lors du creusage du canal pour permettre une alimentation en eau de la centrale là et aussi, par après, la venue de la voie maritime dans ça, je peux vous dire que Hydro-Québec, si on recule en arrière, si on recule dans les années 80, je pense qu'ils avaient construit leur centrale à Melocheville X à Melocheville à l'époque, rendue aujourd'hui Beauharnois X mais je pense que l'arrière de la centrale avait été laissé carrément comme un champ de bataille, sans que personne se préoccupait de ça, c'était en phragmite, en fardoques, ça avait tout été laissé ça là, puis dès qu'on demandait des interventions à Hydro-Québec dans ça, on se faisait carrément envoyer sur le diable X excusez l'expression, mais c'était quasiment ça X jusqu'à tant qu'on commence à négocier avec Hydro-Québec. On s'est installé alentour de la table en 89, puis on ne les a pas lâchés jusqu'à tant qu'ils fassent, qu'ils réalisent ces aménagements-là.

1200

Mais je peux vous dire, depuis que le comité -- il y a un comité de liaison qui a été formé entre Hydro-Québec et la MRC de Beauharnois-Salaberry, on est parti de loin, mais je peux vous dire qu'aujourd'hui, les ententes qu'on a et les échanges qu'on a avec Hydro-Québec, ça va bien, puis ça va drôlement bien, puis on a des échanges qui sont crédibles aujourd'hui. Ce qu'ils nous disent, ils le font ou bien ils nous respectent. On travaille dans le respect mutuel. Ce qui se faisait peut-être pas voilà quinze ans passé mais, aujourd'hui, c'est comme ça.

1205

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1215 J'ai deux autres petites questions.

M. YVES DAOUST :

Oui.

1220

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

La première, c'est pouvez-vous m'expliquer pourquoi on tient tant à installer ou à construire un parc linéaire, un parc récréatif en zone industrielle?

1225

M. YVES DAOUST :

Bien, écoutez, le canal de Beauharnois, c'est de valeur qu'on n'ait pas une carte de la région pour vous montrer là...

1230

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

J'ai une assez bonne idée.

1235

M. YVES DAOUST :

C'est pas tout en zone industrielle. Je pense qu'il y a des terrains industriels qui longent le canal de Beauharnois peut-être à 35, 40 % du canal. Il reste 60 % qui est en pleine nature et non en zone industrielle. Puis dans le but de faire un parc qui se rejoint et qui fait des boucles, l'important pour les gens qui font du bicycle aujourd'hui, les cyclistes, c'est qu'ils veulent passer dans une piste cyclable puis revenir par un autre secteur pour voir d'autre chose. Ça fait que dans le but de tout mettre ensemble, c'est pour ça qu'on va avoir une piste cyclable qui joint les deux côtés du canal de Beauharnois.

1240

1245

Et c'est certain qu'il y a des zones industrielles, on est présentement en négociation avec la Zinc à Valleyfield, justement pour traverser à travers le parc industriel pour rejoindre une partie de la piste cyclable là.

1250

C'est pour ça qu'en plus, le fait qu'on tombe en zone industrielle à Beauharnois pour se rendre sur la 132 pour revenir de l'autre côté de la piste cyclable, je pense que le centre d'interprétation à part ça d'Hydro-Québec qui est là présentement, que c'est un attrait touristique que les cyclistes vont pouvoir arrêter et, en plus, bien, on a la zone industrielle des écluses de Beauharnois qui est déjà un attrait touristique.

1255

Ça fait que, donc, je ne pense pas que c'est un handicap majeur pour nous autres dans ça. Je pense que c'est plutôt un attrait.

Mme LINDA PHANEUF :

1260

Oui, c'est ça. Puis, dans le fond, j'ajouterais à ce sujet-là, le concept lui-même qui a été présenté dans les années 90 à Hydro-Québec justement permettait de relier les deux pôles, soit Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois, mais de faire en sorte que l'ensemble de l'aménagement du parc en lui-même soit relié au pôle de la centrale et de la voie maritime du Saint-Laurent, que ça fasse partie prenante au niveau du développement récréotouristique régional. Et ça, c'est ça qu'Hydro-Québec a accepté au milieu des années 90

1265

Et je vous inviterais aussi peut-être à consulter au niveau du schéma d'aménagement la planification du réseau cyclable régional qui relie aussi la piste cyclable, la voie ferrée qui a été aménagée, même la voie ferrée désaffectée qui relie Beauharnois à Sainte-Martine.

1270

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais tous ces projets...

1275 **Mme LINDA PHANEUF :**

C'est ça.

1280 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

... étaient faits avec la perspective d'un empiètement d'un équipement récréatif et d'un usage...

1285 **Mme LINDA PHANEUF :**

Bien, c'est parce qu'on doit absolument traverser l'aire d'affectation industrielle...

1290 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

C'est ça.

Mme LINDA PHANEUF :

1295 ... à l'endroit du pôle de Beauharnois-Melocheville, on n'a pas d'autres possibilités.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1300 Et c'est pour ça qu'on vous demande de modifier les règlements ou d'accepter ce niveau de nuisance comme étant acceptable.

Mme LINDA PHANEUF :

1305 Bien, c'est parce que c'est vraiment par rapport à une disposition au niveau du bruit dans la réglementation de la Ville de Beauharnois. Parce qu'au niveau régional, quand on parle d'un schéma d'aménagement, on ne s'ingère pas au niveau des dispositions particulières de zonage.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1310 Une dernière question à l'égard du protocole d'entente. Est-ce que les dispositions qui sont contenues dans ce protocole, compte tenu de ce qu'on a appris lors de la première partie des audiences, vous apparaît équitable pour l'ensemble des nouveaux citoyens de la nouvelle ville?

1315 **M. YVES DAoust :**

1320 Bien, je pense que le protocole qui a été signé avec Hydro-Québec, c'était le deuxième protocole qu'on signait, parce qu'il y avait un protocole qui avait été signé peut-être trois ans avant celui-là concernant des mesures palliatives de la première centrale. Comme on sait, dans ce temps-là, le 1 % qui s'adresse aux centrales hydroélectriques n'existait pas quand ils ont construit la centrale, donc la région n'a jamais eu de retombées, puis il y avait bien des municipalités qui avaient des problèmes à régler.

1325 Il y a un premier protocole qui a été signé voilà trois ans avant celui-là concernant des mesures palliatives à la première centrale.

1330 Lorsque la centrale à cycle combiné du Suroît est arrivée sur le tapis, normalement, comme une centrale hydroélectrique, là, le 1 % qui s'applique, qui est donné à la région, vu que ce n'est pas une centrale hydroélectrique, le 1 % ne s'appliquait pas X on était malchanceux là-dessus, mais en tout cas X on a négocié, je pense, l'entente de ça qui donne le 4 M\$ qui sont investis dans des projets culturels ou ces choses-là, récréatifs, dans ça.

1335 Lorsqu'on soulève le point au niveau des installations de Beauharnois, on relatait tantôt au point de vue des installations, au point de vue de sécurité, ces choses-là. Je pense que c'est un aspect, on parle au niveau de la taxation aussi des centrales présentement, je pense que

c'est un aspect que le gouvernement du Québec, je pense qu'ils ont le problème dans les mains depuis deux ans, surtout avec la municipalité de Melocheville qui à l'époque poussait au niveau des taxes pour les centrales, je pense que c'est un problème qui devra être réglé par le gouvernement du Québec.

1340

On sait qu'Hydro-Québec paye des taxes au gouvernement et les taxes sont mises dans le fonds consolidé de la province et redistribué. Je pense qu'il faudrait que le problème soit réglé pour vraiment, vraiment que l'Hydro-Québec, via le gouvernement, qu'il y ait un montant de taxe qui soit versé aux régions ou aux régions qui produisent de l'électricité, justement pour régler les problèmes que les gens soulèvent au niveau sécurité.

1345

Mais de toute façon, nous, au niveau de la MRC, le problème va être soulevé parce que, comme vous savez, la MRC a à préparer un schéma de couverture de risque pour le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Donc, ces problèmes-là vont être soulevés. Puis c'est certain qu'il va y avoir des recommandations qui vont être faites suite à ça, mais on revient à un problème de base, il va falloir que le gouvernement modifie vraiment le moyen où ils vont verser les taxes qu'Hydro-Québec leur paye présentement.

1350

Présentement, c'est envoyé partout dans les municipalités. Il y a des municipalités qui n'ont pas de centrales, ils n'ont pas de ces choses-là. Actuellement, est-ce qu'on peut dire que la Ville de Beauharnois est équipée pour faire face à un incendie majeur ou un problème majeur avec la centrale actuelle avec 36 turbines? Je suis pas sûr, moi. Puis c'est pas avec le montant des taxes, que Beauharnois reçoit pour cette centrale-là, qu'ils vont être capables de s'acheter l'équipement demain matin pour couvrir ça.

1355

1360

Il va falloir sérieusement que le gouvernement du Québec règle ce problème-là, c'est un problème majeur pour notre région et surtout pour la Ville de Beauharnois au niveau taxation.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1365

Pourquoi avoir refusé d'abord de pouvoir négocier à la pièce à l'avenir? Vous avez accepté pour 25 ans comme étant satisfaisant tout ce que vous aviez et si les services pouvaient être requis par le promoteur, ils lui seraient fournis au prix coûtant. Pourquoi aujourd'hui vous dites que le gouvernement doit s'impliquer?

1370

M. YVES DAOUST :

Je parle au point de vue taxation, je ne parle pas d'une redevance comme il est là du 4 M\$. Si la centrale qui est construite présentement à cycle combiné du Suroît était une centrale hydroélectrique, la région, là, la Ville de Beauharnois aurait droit à 1 % du coût de construction. Ce n'est pas en taxes, c'est en redevances, c'est pour de l'aménagement pour du culturel ou du tourisme, c'est pour des investissements communautaires.

1375

1380 Mais lorsqu'on parle d'un service d'incendie puis ces choses-là, c'est vraiment relié à la
taxe. Si moi, chez nous, je taxe une maison X nombre de dollars, dans mon budget de la
municipalité chez nous, bien, j'ai le Service d'incendie compris pour la maison qui est là.

1385 Mais lorsque vous arrivez avec une centrale, comme la centrale de Beauharnois qui est
là qui paye -- je ne sais pas, je pense qu'ils ne payent même pas 30 000 \$ de taxes avec
l'envergure de la centrale qui est là, bien là, on a un problème dans ça.

1390 Puis le problème, Hydro-Québec, je pense que le maire de Beauharnois va pouvoir
vous en parler parce que ça fait longtemps qu'il entretient ce débat-là avec Hydro-Québec, mais
il reste que Hydro-Québec eux autres ont pour leur dire: *Bien, on paye nos taxes!+ C'est
probablement vrai, je n'ai jamais vu le chèque passer, mais: *On paye nos taxes+, puis ils
payent les taxes au gouvernement du Québec qui s'en vont dans le fonds consolidé.

1395 Il faudrait, effectivement, que le gouvernement du Québec donne à des municipalités
comme Beauharnois, qui ont des installations hydroélectriques comme ils ont là, un montant
bien plus substantiel que 30 000 \$ de taxes. Ça n'a pas rapport, je pense, avec le protocole qui
a été signé là. Puis ça, dans le fond, ça vient remplacer le 1 % de la centrale hydroélectrique,
là, qu'on n'a pas, c'est une centrale à cycle combiné.

LA PRÉSIDENTE :

1400 Merci, monsieur Daoust.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1405 C'est quoi la contrainte principale que poserait la centrale sur la piste cyclable, là, le
parc régional? Je comprends que c'est le bruit causé par la centrale?

Mme LINDA PHANEUF :

1410 Le bruit, mais aussi l'intégration au niveau physique, au niveau paysager dans le fond,
de plus en plus. C'est sûr que par rapport aux utilisateurs, comme on mentionnait tantôt, la
piste cyclable est prévue dans une aire d'affectation...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1415 Oui.

Mme LINDA PHANEUF :

1420 ... industrielle, comme il y a un secteur de 2 kilomètres qui va être sur la rive nord, donc
ça fait partie de notre territoire, on doit vivre avec, mais selon moi, c'est en termes d'intégration

visuelle, puis peut-être aussi dans l'optique que Hydro-Québec serait intéressée à faire partie du projet d'interprétation du canal. On pourrait justement, en tout cas, faire en sorte que les gens qui passent appriivoisent la centrale d'un côté, si l'on veut, au niveau d'interprétation là.

1425

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, ces contraintes-là pourraient faire l'objet de mesures d'atténuation, de compensation en quelque sorte, oui?

1430

Mme LINDA PHANEUF :

Effectivement.

1435

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous soulignez l'effet multiplicateur des retombées polluantes et des émanations, là, de la centrale. Je reviens à la question que je posais tout à l'heure à un autre intervenant. Lors de la première partie de l'audience, le promoteur nous a fait une présentation à l'effet que la centrale ne contribuerait pas de façon significative aux contaminants dans l'air ici, à Beauharnois X je fais toujours abstraction des gaz à effet de serre X est-ce que ces présentations-là ou ces conclusions-là ne semblent pas vous avoir rassurés, ça demeure encore une préoccupation pour vous?

1440

1445

M. YVES DAOUST :

Oui, c'est une préoccupation, je veux dire, même si on se sent rassuré, on est mieux de faire toujours des doubles vérifications pour être sûr que ces normes-là soient respectées dans ça.

1450

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

1455

M. YVES DAOUST :

Oui.

1460 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et l'emplacement de la centrale pose également des interrogations concernant le transport de matières dangereuses, comme vous le soulignez dans votre mémoire et principalement la voie ferrée qui passe, qui passerait à proximité de la centrale. Votre préoccupation est à l'égard de la centrale, des conséquences d'un accident majeur qui pourrait avoir des effets, des conséquences sur la centrale?

1465 **M. YVES DAOUST :**

1470 Oui, il y a ça aussi, mais lorsqu'on veut X nous, on est sérieusement handicapé, nous, au niveau d'outils dans notre région lorsqu'on parle de la route 132, où est-ce que sur cette route, il circule énormément de produits dangereux. On sait que la route est à surcapacité présentement. La route, je pense qu'elle est faite pour 11 000 véhicules le jour, mais elle est rendue à 13 000 ou 14 000 véhicules/jour, puis on sait que la fréquence des produits toxiques qui circulent sur ce chemin-là, c'est assez alarmant. Puis on sait les territoires qu'ils ont à traverser aussi, là, on parle, ces gens-là traversent dans le centre-ville de Beauharnois puis le secteur Maple Grove, aujourd'hui, ville Lery.

1480 Ce qu'on veut dire par là, c'est que c'est une préoccupation pour nous autres, puis il faudrait aussi que le gouvernement -- ça vient en relation avec l'autoroute 30 qui est là, il faut absolument, à un moment donné, que le dossier de l'autoroute 30, que cette autoroute-là se concrétise dans le but d'éliminer les matières toxiques dangereuses qui circulent dans les centres-villes devant les écoles, devant toutes... Il faut absolument qu'il y ait une autoroute qui soit complétée dans ce sens-là, pour éliminer ça de nos routes secondaires.

1485 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Une dernière question. Vous mentionnez que le projet de la centrale serait acceptable qu'à la condition de respect intégral du milieu humain, naturel, agricole. Ma question est est-ce qu'il y a quelque chose dans le projet qui fait que ça ne respecte pas de façon intégrale le milieu, le milieu humain ou agricole?

1490 **M. LINDA PHANEUF :**

Tel que présenté, il le respecte, pour avoir participé aussi aux premières parties des audiences...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1500 Oui.

M. LINDA PHANEUF :

1505 ... toutefois, je pense qu'en tant qu'institution au niveau MRC, c'était un devoir de
s'assurer, pour l'image corporative aussi au niveau de la MRC puis de la population, qu'on
répète ce message-là parce que, effectivement, justement dû, comme le signalait le préfet
tantôt, dû à l'omniprésence des équipements d'Hydro-Québec chez nous.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1510

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1515

Alors, merci monsieur Daoust et madame Phaneuf.

M. YVES DAOUST :

1520

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1525

J'inviterais maintenant madame Denise St-Germain du Comité Zip du Haut Saint-Laurent.

Mme DENISE ST-GERMAIN :

1530

Bonjour, madame Boutin. Il y a monsieur Francis Videaud qui est président de notre organisme, qui va m'accompagner dans la présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Videaud.

1535

M. FRANCIS VIDEAUD :

Bonsoir, messieurs, dames.

Mme DENISE ST-GERMAIN :

1540

Bonsoir, monsieur Labrie, bonsoir, monsieur Pelletier. Maintenant, le Comité Zip du Haut-Saint-Laurent, c'est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 1993, dont le mandat est la réhabilitation et la valorisation du fleuve Saint-Laurent. Le territoire qu'on couvre, c'est de la frontière ontarienne jusqu'au pont Mercier.

1545

Maintenant, on a fait des consultations depuis 93, consultations publiques par rapport à établir un plan d'action et de réhabilitation et, de ce plan-là, je veux dire, qu'on appelle PAR, il y a eu des fiches techniques.

1550 Les fiches techniques, nos préoccupations concernent surtout nos fiches techniques dans ce secteur-là. On a trois préoccupations présentement, c'est par rapport, face au projet, c'est les effets sur le parc régional du canal de Beauharnois, la MRC en a parlé tantôt, mais on va détailler un peu plus nos préoccupations; la destruction du milieu humide, identifié dans notre fiche technique; et la possibilité d'espèces menacées sur le territoire.

1555 Par rapport au parc régional du canal de Beauharnois, la question du paysage nous semble tout à fait, je veux dire, préoccupante, parce qu'une centrale en pleine piste cyclable, je veux dire, ça fait drôle. En tout cas, je veux dire, on sait pas exactement comment l'intégration va se faire, on ne nous a pas montré de photos non plus à Hydro-Québec qu'ils avaient prévu qu'il y avait une piste cyclable, qu'il y avait un parc, puis avec la centrale, de l'intégration.

1560 Maintenant, l'autre facteur par rapport au parc, c'est le bruit parce que, je veux dire, nous on pense que c'est un bruit qui est supérieur à la norme provinciale, je pense que c'était 61 décibels et la norme est de 55. Je veux dire, ça aussi, ce n'est pas attrayant pour un parc d'avoir du bruit.

1570 Maintenant, avant ça, là, on pense qu'une zone tampon pourrait minimiser les effets de la centrale, tant au niveau visuel que sonore. Il faut planifier l'implantation d'un important couvert forestier qui pourrait s'étendre jusqu'à la prochaine zone boisée, ceci constituerait de plus un corridor végétatif important pour la faune du parc. La variété de l'intensité du bruit perçu par les usagers de la piste cyclable serait probablement moindre, il en est de même pour l'aspect visuel.

1575 Maintenant, dans nos fiches techniques, on a répertorié aussi un milieu humide qui est près de la voie ferrée, là, du pont Conrail, on a de l'inquiétude par rapport à ce marais-là dans le sens qu'avec les travaux qui vont être faits, est-ce qu'on va en tenir compte du marais? Nous ne voulons pas que le marais soit perturbé lors des travaux de construction ni qu'il serve de lieu de remplissage.

1580 Maintenant, il y a aussi une autre préoccupation, c'est les inventaires des habitats et des espèces menacées dans ce secteur-là. Aucun inventaire spécifique n'a été fait pour répertorier les espèces susceptibles d'être menacées ou vulnérables, comme la rainette faux-grillon de l'Ouest et la couleuvre brune; elles ont été repérées dans un habitat similaire le long du canal de Beauharnois.

1585 Une des solutions qui a été retenue dans la fiche technique, c'est que nous demandons des inventaires spécifiques, que des inventaires spécifiques soient réalisés pour ces deux espèces avant tout travaux.

1590 Il y a aussi la gestion des sols, ça nous préoccupe parce que la proximité d'une zone récréative demanderait une analyse complète concernant la contamination des sols, surtout en ce qui concerne le talus qui est aux abords de la piste cyclable. Le bouleversement du sol peut également amener du ruissellement non désiré dans le canal de Beauharnois.

1595 Nous sommes aussi très préoccupés par la possible utilisation des sols à l'extérieur du site, ces sols pourraient servir à remblayer les berges et les milieux humides restants du Saint-Laurent. Nous aimerions que la totalité des sols soit utilisée sur place. Il y a une possibilité de contamination au mercure et aux BPC, mais on n'a pas eu de données, de documents fournis par Hydro-Québec à ce sujet-là.

1600 Maintenant, sur notre opinion par rapport à l'ensemble du projet, c'est au niveau des alternatives, nous croyons que les alternatives au projet de la centrale n'ont pas été beaucoup développées. Il n'y a pas eu aucun scénario d'une campagne d'économie d'énergie, d'une amélioration du rendement des lignes de transport qui pourrait diminuer les pertes d'énergie.

1605 Le relâchement de plus de 2.1 millions de tonnes de CO₂ sans aucune compensation environnementale prévue dans l'étude d'impact nous laisse aussi perplexe.

1610 Maintenant, en conclusion, nous demandons donc un moratoire sur la construction de la centrale à cycle combiné du Suroît; nous demandons un moratoire afin d'évaluer les mesures alternatives à ce projet dans la perspective d'un développement durable.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame St-Germain.

1615

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Une simple question. Vous vous inquiétez de la perturbation du milieu humide...

1620

Mme DENISE ST-GERMAIN :

Oui.

1625 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

... que la construction de la centrale pourrait avoir; de quelle façon vous vous inquiétez?
En quoi vous dites qu'on remplisse les marais?

1630 **Mme DENISE ST-GERMAIN :**

Bien, s'il y a des travaux, est-ce qu'on va remplir? Est-ce qu'on en tient compte? Je veux dire, je pense qu'on n'a pas rien vu, là, dans les documents d'Hydro-Québec concernant ce marais-là.

1635

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, c'est principalement des inquiétudes concernant l'utilisation, là...

1640 **Mme DENISE ST-GERMAIN :**

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1645

... du marais pour le déblai, la disposition du déblai. D'accord.

Mme DENISE ST-GERMAIN :

1650

Oui, parce que c'est très précieux parce qu'on n'en a pas beaucoup de marais, je veux dire, c'est primordial de garder ceux qu'on a.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1655

Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

Mme DENISE ST-GERMAIN :

Merci.

1660

LA PRÉSIDENTE :

1665

J'aimerais savoir, dans la continuité de la question de mon collègue, est-ce qu'il y a justement des actions qui devraient être posées ou des gestes préventifs pour éviter, justement, de perturber les milieux humides? Est-ce que vous avez à l'esprit des choses qui devraient être prévues ou faites pour éviter de les perturber?

Mme DENISE ST-GERMAIN :

1670 Est-ce que vous voulez répondre, monsieur?

M. FRANCIS VIDEAUD :

1675 La première des choses, c'est qu'aucune information n'a été donnée concernant ce marais, alors, donc d'où nos inquiétudes.

1680 Ensuite, il n'y a pas eu d'étude de sol de remblai, on a peur que le marais soit tout simplement remblayé. Le fait qu'on n'en tienne pas compte nous inquiète beaucoup. Or, ce marais est très précieux pour l'espèce de faune qui existe dedans.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez eu des échanges avec Hydro-Québec à cet effet-là?

1685 **M. FRANCIS VIDEAUD :**

Ça a été signalé lors de l'information.

LA PRÉSIDENTE :

1690 Lors de la...

M. FRANCIS VIDEAUD :

1695 Lors de la soirée d'information, notre représentant l'a signalé.

LA PRÉSIDENTE :

1700 Mais vous n'avez pas eu d'autres échanges depuis ce temps-là?

M. FRANCIS VIDEAUD :

Non.

1705 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1710

En conclusion, vous dites que les coûts annoncés ne seraient pas exacts, les coûts du projet ne seraient pas exacts. Pouvez-vous un peu nous préciser en quoi ces coûts-là pourraient être modifiés?

1715 **M. FRANCIS VIDEAUD :**

Vu qu'il n'y a pas eu une totale information par rapport, par exemple, à l'étude du sol, aux berges, aux marais, ça peut justement -- une préoccupation écologique de l'Hydro-Québec pourrait ramener beaucoup plus de dépenses à ce niveau-là.

1720

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Si on dit, par exemple, qu'Hydro-Québec s'est engagée à faire une étude de caractérisation des sols avant d'excaver, est-ce que ça, c'est de nature à atténuer les inquiétudes que vous avez à l'égard de la qualité des sols existants?

1725

M. FRANCIS VIDEAUD :

Ça, c'est un point.

1730

Mme DENISE ST-GERMAIN :

Est-ce que ça va être une caractérisation complète par rapport au mercure, aux BPC?

1735

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Supposons-la complète.

1740

Mme DENISE ST-GERMAIN :

Oui, oui, je veux dire, aussi une reconnaissance du marais, je veux dire, ensuite par rapport à la faune aussi, ça serait important qu'il y ait une étude sur la faune qui existe.

1745

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Plus élaborée que ce qui a été fait.

1750

Mme DENISE ST-GERMAIN :

Mais beaucoup plus élaborée, oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1755 Somme toute, sous réserve de ces modifications, est-ce que vous êtes favorables ou défavorables au projet?

Mme DENISE ST-GERMAIN :

1760 On est... bien, on demande un moratoire parce qu'on pense, je veux dire, que l'étude d'Hydro-Québec ou la présentation d'Hydro-Québec est très faible par rapport aux alternatives d'économie d'énergie ou d'entretien de leur équipement qui pourrait sauver de l'énergie. Il n'y a pas eu de points comparatifs, de points de comparaison.

1765 On est très surpris parce que habituellement, je veux dire, le ministère de l'Environnement demande des études alternatives beaucoup plus complètes.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1770 À votre avis, le débat n'est pas terminé.

Mme DENISE ST-GERMAIN :

Oui, c'est ça.

1775 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1780 Peut-être un complément d'information. Dans votre conclusion, effectivement, vous demandez des compensations environnementales pour certains aspects du projet et vous en demandez aussi pour l'effet de serre additionnel. Selon vous, ça devrait être quoi ces compensations-là pour l'effet de serre additionnel?

1785

M. FRANCIS VIDEAUD :

1790 Si vous augmentez l'effet de serre d'un côté, bien, il faudrait voir à le diminuer d'un autre et on n'a eu aucun, aucun exemple de quoi que ce soit qui pouvait diminuer l'effet de serre, soit d'un côté comme de l'autre. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas eu quelque chose qui compense. Je trouve qu'Hydro-Québec a mal vendu, a mal vendu sa centrale à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

1795 Est-ce que vous avez des suggestions à faire puisque vous abordez cette question-là?

Mme DENISE ST-GERMAIN :

1800 Il y avait un aménagement X attendez un petit peu, je m'excuse, là. Par rapport, peut-être, à la zone tampon, nous pensons qu'il faut prévoir une importante zone tampon pour minimiser les effets de la centrale, tant au niveau visuel que sonore. Il faut planifier l'implantation d'un important couvert forestier, qui pourrait s'étendre jusqu'à la prochaine zone boisée. Cela constituerait de plus un corridor végétatif important pour la faune et le parc. Autrement dit, on demande d'élargir le parc.

1805

LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame St-Germain, monsieur Videaud, merci de votre présentation.

1810

Mme DENISE ST-GERMAIN :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1815

Nous allons maintenant prendre une pause d'une dizaine de minutes, après quoi nous reprendrons la séance.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1820

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1825

J'inviterais maintenant monsieur François Derome et Michel Lapierre du CLD Beauharnois-Salaberry.

M. MICHEL LAPIERRE :

1830

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1835 Alors, s'il vous plaît, bien vouloir vous nommer pour la sténotypiste, pour qu'elle ne vous confonde pas. Alors, vous êtes monsieur?

M. MICHEL LAPIERRE :

1840 Michel Lapierre.

LA PRÉSIDENTE :

1845 Monsieur Lapierre. Et, monsieur Derome?

M. FRANÇOIS DEROME :

C'est bien ça.

1850 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Alors, bonsoir! Vous pouvez y aller.

M. FRANÇOIS DEROME :

1855 Je vous remercie. Alors, dans notre mémoire, on s'est attardé à répondre principalement à trois questions.

1860 La première: en quoi le CLD Beauharnois-Salaberry est-il interpellé dans ce projet.

La deuxième: en quoi le portrait socio-économique de la MRC de Beauharnois-Salaberry est-il favorable aux retombées d'un tel projet?

1865 Troisièmement: les retombées anticipées par le promoteur du projet sont-elles crédibles?

Et, finalement, notre mémoire conclut sur la recommandation du CLD à l'égard du projet.

1870 À la première question: en quoi le CLD Beauharnois-Salaberry est-il interpellé par ce projet? Tel qu'on a élaboré dans le mémoire, on va résumer ça de façon très succincte. Le CLD a une mission à la fois économique et sociale, d'où son intérêt pour les retombées socio-économiques du projet.

1875 La deuxième question qu'on s'est posé: en quoi le portrait socio-économique de la MRC de Beauharnois-Salaberry est-il favorable aux retombées d'un tel projet? Cette question, on

1880

peut y répondre de la façon suivante. Le secteur de la construction représente, pour l'ensemble de la MRC de Beauharnois-Salaberry, 5.1 % des emplois totaux, soit 1 260 emplois. Cette proportion est supérieure à celle enregistrée en 1996 pour la Montérégie, 4.4 %, et pour l'ensemble du Québec, 4.3 %.

1885

Deuxièmement, l'agriculture occupe une place très importante, puisque 77 % du territoire est en zone agricole permanente. Avec 80 % des emplois, l'activité agricole constitue la principale activité du secteur primaire.

1890

Je poursuis sur la même question: en quoi la structure socio-économique est-elle favorable à l'accueil? Les secteurs d'activités répondent aux besoins de main-d'oeuvre du projet. L'industrie de la construction non résidentielle vient au deuxième rang pour les emplois directs dans la région, soit 1 260, derrière l'usine Goodyear qui en compte environ 1 400 et devant CEZ/Noranda qui emploie 750 travailleurs. C'est donc une activité très importante de notre économie régionale.

1895

Notre main-d'oeuvre et nos entrepreneurs disposent de l'expérience nécessaire à la réalisation des grands travaux. Les retombées du projet sont importantes pour la revitalisation de la région, étant donné le contexte d'appauvrissement, ainsi que pour lancer un mouvement de restructuration de l'économie régionale.

1900

À la troisième question qu'on s'est posée: est-ce que les retombées anticipées par le promoteur du projet sont crédibles? Le projet engendre des retombées directes et indirectes anticipées pour la région de Beauharnois-Salaberry. Nous avons identifié que ces retombées sont de deux ordres: les retombées réelles ou concrètes, et les retombées potentielles.

1905

On a identifié deux sources de retombées réelles ou concrètes. La première, ce sont les retombées au cours de la période de construction de la centrale; et, la deuxième source de retombées concrètes seront les retombées du projet après la mise en service de la centrale.

1910

Alors, je reviens aux retombées en cours de construction de la centrale. Les chiffres avancés sont de 636 année/personnes pour une période de trois ans. Et, les retombées du projet pour la MRC de Beauharnois-Salaberry sont de 33,9 M\$. Les catégories de sous-traitance possibles pour les entreprises locales et régionales ont été identifiées comme étant les suivantes: entrepreneurs, service de construction de bâtiment industriel et travaux connexes. Et, dans les services divers, on voit dans tous les détails: garage, station-service, hôtel/motel, restauration, matériaux de construction qui est important chez nous et tous les services de fourniture de chantier.

1915

1920

La deuxième source de retombées concrètes sont les retombées du projet après la mise en service de la centrale. Les emplois permanents: 35; les emplois indirects: 18, pour un total de 53, avec des retombées récurrentes de 3,5 M\$ réinjectés chaque année dans l'économie locale en achat de biens et services. À noter que ces données excluent le fonds régional d'investissement de 4 M\$ conformément à l'entente avec la MRC.

1925 Donc, les retombées réelles ou concrètes sont plausibles, compte tenu des créneaux d'activités qui seraient sollicités durant la construction. En effet, le modèle statistique utilisé pour estimer les retombées économiques régionales de l'ordre de 33,9 M\$ tient compte des indicateurs suivants.

1930 Environ 90 % de la main-d'oeuvre pourrait être recrutée dans la région, compte tenu du décret de la construction et des créneaux de la sous-traitance industrielle déjà présents sur le territoire.

La demande de biens et services excède l'offre dans bien des créneaux d'activités présents sur notre territoire.

1935 Et, de plus, le projet vient consolider l'industrie de l'énergie électrique de la Ville de Beauharnois en créant 35 emplois permanents de qualité et bien rémunérés, qui s'ajoutent aux 223 de la centrale hydroélectrique de Beauharnois.

1940 Le deuxième ordre de retombées qu'on a identifiées sont les retombées potentielles du projet. Hydro-Québec mentionne qu'elle est ouverte et intéressée à regarder avec des promoteurs des projets concrets de valorisation d'énergie résiduelle produite par la centrale, qui représente une valeur ajoutée pour le milieu.

L'intérêt de certains promoteurs vise entre autres l'utilisation de l'eau réchauffée comme source d'énergie thermique pour alimenter la culture en serres.

1945 Les éléments qui militent en faveur d'un projet de valorisation d'énergie résiduelle produite par la centrale sont parmi les suivants.

1950 La région dispose de compétences et d'expertise dans le domaine serricole, notamment par la présence du Centre de formation professionnelle des Moissons situé à Beauharnois. Il s'agit de projets novateurs qui donnent ouverture à la recherche expérimentale et au développement de synergie entre les activités de recherche et de production en serriculture.

1955 Ça présente une alternative de chauffage au carburant fossile pour les producteurs serricoles. Rappelons que les coûts de chauffage sont ceux qui compromettent la compétitivité des producteurs serricoles du Québec, environ 6 300 emplois au Québec, face à leurs concurrents ontariens et américains et à la concurrence mondiale.

1960 Dernière mention: notre région constituée à 70 % de territoire en zone agricole permanente possède un fort potentiel de développement industriel agroalimentaire et est déjà désignée pour l'établissement d'un carrefour de la nouvelle économie.

Alors, la quatrième et dernière partie, la conclusion de notre mémoire. Le CLD Beauharnois-Salaberry soumet respectueusement au Bureau les considérations suivantes:

1965

Le CLD est d'avis que les retombées économiques annoncées sont crédibles compte tenu de la structure de l'économie régionale.

1970

Le projet pourrait s'avérer structurant pour le développement de l'industrie agroalimentaire.

Et, en fin de compte, notre région n'a tout simplement pas les moyens de refuser un projet ayant des retombées socio-économiques aussi significatives.

1975

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Derome. J'aimerais vérifier avec vous, dans votre mémoire, vous élaborez sur les caractéristiques du marché de travail et de la main-d'oeuvre et, dans ce contexte-là, j'aimerais peut-être savoir de votre part, les travailleurs qui pourraient participer à la construction, on a dit pendant la période de construction 636 personnes/année, est-ce qu'elles viendraient de la MRC ou d'ailleurs et dans quelle proportion? Est-ce que vous avez évalué ça?

1980

M. FRANÇOIS DEROME :

Les retombées qui sont identifiées par le promoteur de l'ordre de 33,9 M\$ et le nombre d'année/personnes devraient statistiquement provenir de la région. Le processus, on n'a pas les données précises, comme j'ai dit, c'est un procédé statistique.

1985

1990

Les raisons qu'on a de croire que les retombées sont crédibles, c'est qu'on a procédé avec ce projet-là de la même façon qu'on aborde n'importe quel projet d'investissement. C'est-à-dire qu'on accueille le promoteur et on s'assoit avec lui pour lui donner les informations dont il a besoin sur notre région, et c'est ce qu'on a fait.

1995

On n'a pas les détails des retombées de statistique, mais ce qu'on a fait, c'est qu'on voulait s'assurer évidemment que le travail fait par l'économiste-conseil d'Hydro-Québec montrerait des chiffres plausibles. Alors, ce qu'on a fait, c'est qu'on a offert de s'asseoir avec la dame, madame Rita Roy de RCGT – Raymond Chabot Grant Thornton – et on s'est assis avec elle une journée de temps et on a vu un peu comment elle procédait. Et, pour que ces informations-là soient le plus véridiques possible, encore là ce sont des retombées sous forme statistique, on a fourni les informations que nous on avait sur nos entreprises et sur la main-d'oeuvre.

2000

2005

Alors, le résultat, malheureusement, les détails de l'étude ne nous ont jamais été communiqués, mais ce qui est reflété dans notre rapport provient d'un échange d'informations direct avec l'économiste-conseil.

LA PRÉSIDENTE :

2010 Évidemment, ce n'est pas la première entreprise qui s'établit dans la région. À la lumière des expériences des entreprises antérieures, est-ce que les résultats que vous avez obtenus, d'après le modèle, corroborent ce qui se passe actuellement dans d'autres entreprises en termes de main-d'oeuvre qui provient de la région?

2015 **M. FRANÇOIS DEROME :**

Je ne suis pas en mesure de vous apporter un bon éclaircissement là-dessus, parce que c'est quand même un projet assez particulier, 636 personne/années pendant trois ans; c'est rare qu'on se fait poser la question. On répond, par contre, à des questions sur la main-d'oeuvre disponible dans notre région, qui varie selon la nature du projet. Alors, je préférerais que vous adressiez la question aux experts concernés.

2020 **LA PRÉSIDENTE :**

2025 Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2030 Dans le même sens que la question de madame la présidente, ça va pour les emplois qui seraient créés durant la période de construction, mais pour l'exploitation de la centrale, les 35 emplois qui seraient créés, est-ce que là, vous êtes en mesure de nous dire quelle proportion de ces gens-là pourrait venir de la région immédiate?

2035 **M. FRANÇOIS DEROME :**

Je n'ai pas les données. Encore là, ce sont les chiffres qui nous sont avancés par Hydro-Québec. Hydro-Québec pourrait vous donner la nature de ces emplois-là. Il y a des emplois techniques, il y a des emplois administratifs. Je n'ai pas par coeur le détail de ces chiffres-là. Ce sont les chiffres avancés par le promoteur et qui semblent crédibles.

2040

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Ça va. Merci.

2045 **M. FRANÇOIS DEROME :**

Si je peux me permettre d'ajouter là-dessus, vous aviez une question sur le nombre d'emplois créés, 35 emplois.

2050 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

C'est ce que votre mémoire indique. On avait un chiffre à peu près semblable qui nous avait été fourni par le promoteur.

2055 **M. FRANÇOIS DEROME :**

Exact. C'est du promoteur que vient l'information.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2060

C'est bien. Merci.

M. FRANÇOIS DEROME :

2065

Mais si je peux me permettre d'ajouter, sur le nombre d'emplois, quand on dit que c'est significatif, aujourd'hui, en l'an 2002, un projet qui crée 35 emplois, c'est significatif. Je pourrais vous donner des exemples à cet effet-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2070

Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2075

On a beaucoup abordé l'impact économique sous toutes ses formes, puis vous référez, à la page 4 de votre mémoire, à la mission du CLD qui est, à la fois, économique et sociale. Est-ce que vous avez été en mesure d'apprécier l'impact social de ce projet, sur autres facettes que l'économie.

2080

M. FRANÇOIS DEROME :

2085 Bon, on sait qu'un projet qui crée des emplois et qui a des retombées économiques est générateur de richesse. Simplement, ça n'a pas été vérifié. C'est une conclusion qui va d'elle-même, sans avoir été vérifiée.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2090 Est-ce que l'économie locale vous semble avoir l'infrastructure nécessaire pour absorber, dans son mode usuel de fonctionnement, 6 à 700 nouveaux travailleurs pendant trois ans?

M. FRANÇOIS DEROME :

2095 On n'a pas regardé cet aspect-là. Tout ce qu'on s'est dit, c'est que je me souviens, au mois de juin, il y a eu des interventions sur la crédibilité des chiffres qui étaient avancés au niveau des retombées. Comme j'ai dit, c'est le même questionnement qu'on fait avec d'autres projets. Est-ce que les chiffres qui sont avancés sont crédibles?

2100 Les retombées socio-économiques et les détails de ça, il y a des experts. Nous, on n'a pas la responsabilité, les qualifications pour parler ou pour produire des chiffres sur les retombées socio-économiques. Ce qu'on sait, c'est que quand on annonce 35 emplois, c'est générateur de richesse. Puis, quand on ferme une mine comme à Murdochville, ça a une incidence socio-économique. Alors, c'est une façon générale d'en parler.

2105 **M. MICHEL LAPIERRE :**

2110 Si je peux amener un complément d'information. C'est à l'effet que le Centre local de développement de Beauharnois-Salaberry a, depuis quelque temps, fait en sorte de s'assurer que les retombées économiques de projets d'envergure soient le plus optimales possible. À cet égard, nous avons organisé des rencontres entre les donneurs d'ouvrage, c'est-à-dire les entrepreneurs généraux qui avaient été choisis par Hydro-Québec de façon à mettre en contact et assurer que les donneurs d'ouvrage et les fournisseurs, les entrepreneurs locaux pouvaient avoir des contacts avec ces gens-là pour maximiser les retombées économiques.

2115 On a fait la même chose, la même démarche avec la centrale, c'est-à-dire, les entrepreneurs qui avaient été désignés par Hydro-Québec comme ayant un potentiel de pouvoir réaliser la centrale, pour les mettre en contact justement avec les fournisseurs, les sous-traitants, pour s'assurer qu'on avait le maximum de retombées économiques.

2120 Pour répondre aussi à une partie de votre question: est-ce qu'on a les ressources humaines, ici, pour répondre aux 35 emplois qui seront demandés ou qui seront à la portée des gens par rapport à la centrale thermique? Ce qu'on peut vous dire, c'est que si on ne les a pas dans la région, ça sera des nouveaux éléments qui pourront revenir dans notre région et enrichir

2125 notre région par rapport aux connaissances qu'ils auraient dans un certain domaine. Donc, c'est un plus pour nous.

LA PRÉSIDENTE :

2130 Juste un complément, monsieur Lapierre. Si les infrastructures de la Ville ne permettaient pas d'accueillir, pendant la période de construction, ce nombre d'emplois-là, est-ce que vous ne craignez pas que les emplois proviennent de l'extérieur ou que ça ait une incidence négative pour la municipalité?

M. MICHEL LAPIERRE :

2135 Si vous parlez au niveau de la construction comme telle, les employés qui vont oeuvrer à la construction comme telle devront être détenteurs de carte de compétence. Dans la région ici, la construction constitue une part importante de l'activité économique. Donc, on a un bassin de main-d'oeuvre important pouvant répondre aux besoins et à la demande des entrepreneurs en ce qui regarde leurs besoins.

2140 Par rapport à la capacité d'accueil au niveau des infrastructures qu'on a, la région, ici, historiquement parlant, elle a accueilli des grands travaux. Que ce soit au niveau de la voie maritime, que ce soit au niveau de la construction de la centrale, que ce soit au niveau de la construction du canal, on a été capable d'assumer cet accueil-là et on peut vous dire qu'à l'heure actuelle, la région est en sous-capacité, c'est-à-dire, par rapport à l'activité qu'elle est capable d'accueillir, on est en sous-activité présentement. On est capable d'accueillir beaucoup plus que ce qu'on a présentement comme activité économique.

2150 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2155 À la page 8, en conclusion du point 2.5, le dernier élément, vous parlez:

Les retombées du projet sont importantes pour la revitalisation de la région étant donné le contexte d'appauvrissement.

2160 Pouvez-vous m'en parler du contexte d'appauvrissement? Pourquoi vous parlez d'un contexte?

2165 **M. FRANÇOIS DEROME :**

La question est très simple. C'est énoncé précédemment dans le rapport. Nous, on le constate, l'appauvrissement, mais ce n'est pas nous qui l'avons défini. En fait, on se reporte à deux études principales ou à deux documents officiels principaux, qui sont le Discours du budget 2001-2002 du ministre des Finances du Québec qui a annoncé des mesures d'appui aux MRC moins favorisées des régions centrales. Alors, la MRC Beauharnois-Salaberry, compte tenu de son portrait socio-économique figure parmi ces MRC. Donc, c'est reconnu par le gouvernement du Québec. Je vous réfère au début à la page 7.

2175 Et, également, le récent Rapport 2002 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie indique que le CLSC Seigneurie de Beauharnois occupe globalement le dernier rang de la Montérégie pour l'ensemble des indicateurs de l'état de santé et des volets socio-démographique et économique. Donc, ce sont des documents qui sont reconnus.

2180 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Et, comment le projet actuel va venir apporter un mouvement de restructuration de cette économie-là? On fait le constat qu'il y a un niveau d'appauvrissement qui est grandissant. Les déterminants socio-économiques auxquels vous faites allusion sont, pour la plupart, dans des catégories inférieures, puis vous vous inquiétez de cet effet-là en disant le projet, par contre, pourrait nous sortir de ce contexte d'appauvrissement. Alors, comment on fait le lien entre les deux?

2190 **M. FRANÇOIS DEROME :**

La seule réponse que je peux trouver, c'est celle que j'ai donnée tantôt. C'est qu'un projet comme ça est générateur de richesse par les emplois directs et indirects qu'il crée. Donc, il y a une incidence sur la communauté.

2195 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Merci.

2200 **M. MICHEL LAPIERRE :**

Excusez? Est-ce que je peux amener un complément d'information? C'est surtout sur le potentiel de la centrale par rapport à l'énergie qu'on peut récupérer. Au niveau du CLD, une des préoccupations qu'on a, c'est de développer des créneaux, des créneaux de développement qui vont nous permettre d'utiliser tous les éléments positifs qu'on a dans la région pour faire du développement économique.

2205 Et, à l'heure actuelle, on pense que la culture en serre constitue pour nous un élément important. Compte tenu de la population qu'on a, de l'historique au niveau de la qualité de

2210 l'agriculture qu'on a ici dans la région, on est capable de pouvoir développer une activité économique axée autour de l'agroalimentaire, de la culture en serre. Et, la centrale comme telle nous offre un potentiel énorme – si ce n'est pas la centrale ou d'autres projets – nous offre des alternatives intéressantes en termes de développement économique. Et, on peut miser là-dessus.

2215 Puis c'est pour ça qu'on demanderait même aux membres du BAPE de s'assurer qu'effectivement, dans les recommandations que vous allez faire, qu'il y ait une attention particulière d'apportée et demander à Hydro-Québec de voir avec les intervenants du milieu afin de s'assurer que les retombées soient maximales.

2220 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Mais, en première partie d'audiences, le promoteur a fait état des possibilités, que j'ai compris, relativement minces d'utilisation d'énergie résiduelle dans le contexte auquel vous faites allusion. Ça ne vous inquiète pas un peu?

2225

M. MICHEL LAPIERRE :

2230 Bien, ça m'inquiète dans le sens que, moi, je pense que les appréhensions de l'Hydro ou du promoteur sont peut-être valables mais, ce qu'on aimerait, nous, c'est à partir des informations qu'on a, c'est de s'assurer qu'effectivement tous les aspects sont vraiment éliminés. C'est-à-dire que toutes les appréhensions négatives qu'il pourrait y avoir par rapport aux utilisations résiduelles d'énergie sont vraiment non valables. Nous, à notre avis, on pense qu'elles le sont. Il s'agirait de voir, s'assurer que tout le monde ensemble arrive à la même conclusion.

2235

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Merci.

2240 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, messieurs Derome et Lapierre.

M. FRANÇOIS DEROME :

2245

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2250

J'inviterais maintenant madame Manon Lacharité de l'Union des consommateurs.
Bonsoir!

Mme MANON LACHARITÉ :

2255

Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, messieurs les commissaires! D'après mes calculs, j'en ai à peu près pour une douzaine de minutes. Alors, ne vous surprenez pas si je me mets à parler plus vite à la fin pour essayer de rentrer dans le temps.

2260

Il s'agit d'une première participation de l'Union des consommateurs devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2265

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Lacharité. D'entrée de jeu, je vous demanderais, en fait, vous représentez l'Union des consommateurs, donc une partie des consommateurs québécois entre autres. Et, comme consommatrice, Hydro-Québec, ça représente quoi pour vous?

2270

Mme MANON LACHARITÉ :

Comme consommatrice?

2275

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

Mme MANON LACHARITÉ :

2280

Hydro-Québec est une société d'État qui livre un service essentiel qu'est l'électricité. Et, nous avons entre autres comme mandat de surveiller les hausses de tarif et de regarder si la gestion se fait de façon à ce que les Québécois soient toujours bien servis, non seulement en termes de tarification mais aussi en termes de qualité de service.

2285

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez abordé la question des exportations et vous nous dites que vous n'êtes pas nécessairement favorable à l'exportation. Est-ce que j'ai bien saisi l'ensemble de vos propos?

2290

Mme MANON LACHARITÉ :

Non. Ce qui est écrit textuellement dans le texte, c'est que l'Union des consommateurs ne s'oppose pas nécessairement aux exportations. Il faut voir aussi l'historique qu'il y a en arrière des exportations au Québec.

2295

Rappelez-vous qu'à un moment donné, on a construit beaucoup en prévision des besoins québécois qui seraient là à un moment donné. On s'est retrouvé en situation de surplus pour des raisons de ralentissement économique et de surconstruction aussi. Et, évidemment, le meilleur choix, plutôt que de laisser l'eau s'écouler ou se perdre en arrière des barrages, on a exporté. On a découvert une certaine rentabilité, mais il s'agissait de surplus qui étaient déjà là. Ce n'était pas le choix de construire maintenant de nouvelles centrales à de strictes fins d'exportation.

2300

Il y a quand même une grande nuance entre ce qui s'est fait à l'époque, et qui était parfaitement justifié, je pense, et maintenant le choix qui nous est imposé de construire seulement pour exporter.

2305

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais juste rappeler à cet effet – en tout cas, je veux juste être sûre qu'on se comprend bien – en première partie d'audiences, Hydro-Québec a précisé qu'il était impossible de préciser que telle centrale était dédiée soit à répondre aux besoins des Québécois ou, encore, à l'exportation. Est-ce que vous êtes en train de me dire que vous ne partagez pas cette affirmation d'Hydro-Québec?

2310

2315

Mme MANON LACHARITÉ :

Tout à fait. Techniquement. Je vous rappelle que pendant les audiences aussi, ce qui est ressorti, c'est que les consommateurs québécois consomment actuellement aux alentours de 152 TWh. L'énergie patrimoniale qui nous a été consentie par le gouvernement dans le cadre de la Loi 116 est de 165 TWh. En 2001, Hydro exportait déjà plus de 190 TWh. Donc, on est déjà en situation de surplus au Québec par rapport aux besoins que nous avons dans ce contexte-là. Et Hydro n'a dorénavant l'obligation de servir que pour 165 TWh.

2320

Une fois que Production vend à Distribution pour 165 TWh, il n'a plus à en vendre d'autres, sauf s'il participe aux appels d'offres d'Hydro Distribution pour les nouveaux approvisionnements au-delà de 2006. Ce qu'il a fait avec une centrale déjà construite existante et probablement amortie, ce qui est très surprenant, mais c'est un autre enjeu dont on va sûrement parler dans un autre cadre.

2325

2330

Toujours est-il que celle du Suroît n'a pas été présentée dans les appels d'offres du distributeur pour répondre à la nouvelle demande des Québécois en 2006. Ce qu'Hydro nous dit, c'est que l'énergie, l'électricité produite va transiter dans le réseau québécois et que ça va s'ajouter au surplus qui existe, sans savoir quelle centrale fait quoi exactement pour, ensuite, revendre aux Américains.

2335

Techniquement, probablement que c'est ça, malgré que, d'après moi, ils pourraient prendre la nouvelle ligne Hertel-des Cantons quand elle sera finie, ou une autre, puis descendre directement aux États-Unis. Mais, techniquement, il se peut qu'ils doivent encore la faire transiter au Québec. Mais n'empêche que économiquement parlant, mathématiquement parlant, on sait que nous sommes déjà desservis amplement avec les centrales déjà construites. Donc, celle-ci s'ajoute au surplus existant.

Comprenez-vous? Il faut faire la distinction entre ce qui se passe au niveau technique. Elle est déjà là, toutes les centrales existantes nous desservent déjà amplement. Ils sont déjà en surplus. Donc, le Suroît s'ajoutant s'ajoute au surplus.

Ils ne seront peut-être pas capables de colorer l'électron qui vient du Suroît ou qui vient de la Baie James, techniquement. Mais, mathématiquement et économiquement, je pense qu'il y a moyen de faire la part des choses et de voir à partir de quand les Québécois sont servis et à partir de quand on s'en va directement à l'exportation, surtout avec les nouveaux projets. Et, s'ils avaient voulu desservir les Québécois avec le Suroît, ils auraient dû participer aux appels d'offres du distributeur.

LA PRÉSIDENTE :

Vous dites que: **Nous sommes jaloux de notre autonomie énergétique.** Comment vous voyez votre autonomie, en fait, l'autonomie énergétique dans un environnement d'affaires déréglementé. Comment ça se concilie?

Mme MANON LACHARITÉ :

Là, vous ouvrez la porte de tout ce qui s'est passé aux États-Unis. On va s'en tenir aux États-Unis, on ne fera pas l'Angleterre, tout ça, l'Argentine. Aux États-Unis, il y a eu une poussée vers la déréglementation qui s'expliquait par des enjeux américains. En Californie, il y avait des industries qui payaient très cher leur électricité, qui regardaient l'État à côté où c'était beaucoup moins cher. Alors, eux ont commencé à penser à une modification de leur marché, à étudier ce qu'ils pourraient faire.

Je vous rappelle que chacun des États qui a participé à la déréglementation de leur marché l'ont fait suite à des consultations. Ils ont validé auprès de leur population: que voulez-vous garder? Que voulez-vous préserver? Où est-ce qu'on s'en va avec ça? Êtes-vous d'accord?

Les États dont les coûts d'électricité étaient déjà les plus faibles n'étaient pas du tout, mais pas du tout intéressés à participer. Et, de fait, ce qu'on constate maintenant, c'est que les États où l'électricité était particulièrement élevée ont vu leur coût baisser quelque peu, et où les coûts étaient très bas, ils ont vu les coûts augmenter pour niveler un petit peu tout ça. Parenthèse américaine.

2380

Nous sommes au Québec. Nous avons une société d'État intégrée. Nous étions capables de prendre des choix de développement par consensus social. Nous avons fait ces choix-là de, par ailleurs, avec le pacte social. Nous n'avons pas été consultés sur la déréglementation. Et, ce que je comprends aussi, c'est qu'à la limite, compte tenu de ce qui se passe maintenant, Hydro aurait pu continuer à vendre sur les marchés d'exportation, sans avoir besoin de tout défaire, finalement, la structure de marché que nous avons ici.

2385

2390

Ce sont des choix qui ont été faits sans consultation du tout auprès des Québécois. Même que je vous dirais que la majorité des Québécois ne savent pas encore qu'il y a un Production, un Transport, un Distribution, puis comment ça marche, que ce n'est plus mon 12 012 de la société d'État. Les Québécois ne le savent pas, ne le comprennent pas pour la majorité. On ne nous en a pas parlé. On vit maintenant avec ça. Est-ce que c'était nécessaire? Première question.

2395

Et, deuxièmement, si on l'a fait, est-ce que ça va être vraiment rentable? J'en doute. Si on regarde, par exemple, devant la Régie de l'énergie, l'utilisation des lignes de transport, vous savez qu'avec la FERC, l'agence fédérale qui réglemente tout ça, il y a un contrat de réciprocité. Alors, ce qui veut dire que nous, les consommateurs québécois qui avons la priorité sur notre réseau, qui l'avons payé ce foutu réseau-là à quelque part, aurions dû ou devrions donner la réciprocité aux gens du Nouveau-Brunswick ou de l'Ontario ou des États-Unis qui veulent maintenant transiter sur notre réseau pour faire des marchandages d'électricité.

2400

2405

Alors, il faudrait qu'il y ait un débat là-dessus, que tous les enjeux soient sur la table, avec les vrais chiffres et qu'on regarde ensemble, socialement, collectivement où est-ce qu'on s'en va avec ça et si c'est vraiment rentable. Comme je le disais dans mon mémoire, à ce moment-ci, c'est tout à fait impossible, compte tenu de la boîte noire qui existe maintenant au niveau d'Hydro-Québec Production.

2410

Et, je vous rappellerais aussi que déjà les Québécois ont payé pour les choix qui ont été faits au-dessus de nos têtes. Vous avez suivi ou participé, en tout cas c'est le Bureau d'audiences publiques qui les a faites, pour Hertel-des Cantons, pour la boucle de l'Outaouais. On nous a dit que c'était strictement pour sécuriser les Québécois suite à une future crise du verglas, alors que la démonstration a été faite que c'était pour des exportations. Quand une société d'État en est rendue, pour pouvoir avoir accès à ses marchés, à *mentir+ à sa propre population, bien, je trouve qu'on a un problème fondamental.

2415

2420

Et, je ne veux pas avoir l'air de faire l'avocat du diable et d'aller plus loin que ce qu'il faudrait aller, mais l'absence de transparence qui est due à cette ouverture de marché là et la volonté d'y participer fait aussi en sorte qu'à un moment donné, on risque d'avoir de très mauvaises surprises, parce qu'il y a beaucoup de manipulations comptables qui se fait, veut, veut pas. Puis, Enron, c'est un petit peu ça qui est arrivé aussi.

2425 Ça fait qu'il ne faudrait pas que dans cinq ans, dans dix ans, on ait des surprises parce qu'on a surproduit au Québec et qu'on se retrouve avec des surplus extraordinaires. On a déjà 6.6 Md\$ en production plus le Suroît qui n'est même pas comptabilisé. À un moment donné, je pense qu'il faut se parler, puis qu'on regarde où est-ce qu'on s'en va tous ensemble, collectivement, là-dedans.

2430 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Madame Lacharité, vous dites que l'Union des consommateurs participe pour la première fois à une audience publique. Dites-moi qu'est-ce qui vous a incités à participer, cette fois-ci?

2435 **Mme MANON LACHARITÉ :**

2440 L'importance du virage, même si Hydro-Québec maintient qu'il ne s'agit pas d'un virage vers le thermique. N'empêche qu'on sait déjà qu'il y en a une qui vient d'être annoncée pour Varennes, pour rencontrer les besoins du distributeur. Nous avons une ACEF à Granby aussi qui était très préoccupée parce qu'un terrain du secteur industriel avait été vendu aussi pour une centrale thermique. Alors, il y avait comme une espèce de plein de champignons qui commençaient à pousser, puis on s'est dit, on va aller à la première pour au moins regarder s'il n'y aurait pas moyen d'en parler collectivement.

2445 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

C'est l'importance de l'enjeu, quoi.

2450 **Mme MANON LACHARITÉ :**

Oui, tout à fait.

2455 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Vous semblez, si j'ai bien compris, mettre en doute la rentabilité de l'exportation de réalisée jusqu'à maintenant?

Mme MANON LACHARITÉ :

2460

De réalisée jusqu'à maintenant?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2465

Oui.

Mme MANON LACHARITÉ :

2470

On n'a pas accès aux chiffres, tout part de là, tout part de là. Je vous ai mis en annexe un article d'un expert avec qui nous travaillons devant la Régie de l'énergie justement.

2475

Ce qui ressort, c'est que, en tout cas dans les derniers rapports annuels que nous regardions, il n'était pas possible de savoir vraiment quelles étaient les transactions qui étaient rentables. On a connu des transactions rentables sur le long terme longtemps. C'était des contrats fixes, des contrats fermes, on savait où est-ce qu'on s'en allait. Maintenant, c'est des achats-reventes.

2480

Ce qu'on a appris lors des audiences, c'est qu'en plus, il y avait de la spéculation qui se faisait sur les marchés, ce qu'on ne savait pas. Alors, il y a comme tout ça. Puis quand vous regardez les chiffres, je sais, si ma mémoire est bonne, monsieur Caillé s'est engagé devant la dernière commission parlementaire à essayer de mieux ventiler ces données-là. Premier point: ce n'est pas clair.

2485

Deuxième point: la crainte qu'on a – et je l'ai mentionné un petit peu dans le mémoire – c'est quand Hydro-Québec nous dit que l'électricité va transiter sur le réseau québécois, ce que nous comprenons, c'est que ça permet de vendre au coût moyen rendu à la frontière et non pas au coût marginal de la frontière, parce que c'est facile à dire: *Regarde, on transite sur le réseau, on mélange tous les coûts, puis le coût moyen, ça revient à 4 cents plutôt qu'à 6 sous. Alors, il y a une certaine rentabilité qui est là, mais grâce au parc existant, payé par les consommateurs québécois. Disons que c'est une forme d'interfinancement par les consommateurs qui justifie une rentabilité.

2490

2495

Mais, le plus gros problème, c'est que si on justifie cette rentabilité-là en passant sur le coût moyen et non pas sur le vrai coût de construction, de transport et de perte, c'est que ça justifie aussi un développement énergétique plus intensif en démontrant: mais, mon Dieu, on est rentable, on est rentable, c'est de toute beauté. Ce qui n'est peut-être pas aussi vrai.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2500

Peut-être, madame Lacharité, que je ne comprends pas certaines données que vous pouvez m'aider à comprendre. Si on regarde le Rapport d'activités 2001 d'Hydro-Québec, on dit qu'on a généré des ventes hors Québec de l'ordre de 3 Md\$, d'accord? Et que Hydro-Québec a versé en dividendes ou a eu de bénéfices additionnels un profit de l'ordre de 1 Md\$.

2505

Est-ce que ça ne veut pas dire, ça, que justement ce sont les ventes hors Québec qui ont fait que les profits générés au Québec par Hydro-Québec sont positifs? J'imagine que dans les états financiers, on tient compte justement des coûts d'opération et d'amortissement des infrastructures qu'on a en place. Alors, est-ce que je fais une bonne lecture du rapport financier en disant que les exportations ont généré en bout de ligne des profits et des dividendes à l'actionnaire?

2510

Mme MANON LACHARITÉ :

2515

Ça, c'est la lecture qu'on veut bien en faire. C'est le Rapport annuel.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

2520

Mme MANON LACHARITÉ :

C'est ce qu'Hydro-Québec veut bien nous démontrer. Oui, c'est positif. Oui, il faut aller de l'avant et tout ça. Nous, notre expert, ce qu'il disait, c'était les vrais coûts ne sont pas probablement comptabilisés autant qu'ils devraient l'être. Mais, on ne réussit plus à aller mettre le doigt dessus et à s'assurer -- comme, par exemple, il y a beaucoup dans ces échanges-là, il y a beaucoup d'achats de combustible aussi à l'extérieur. On ne les retrouvait pas. Quand on essayait de faire tous le calcul et les pertes sur le réseau, puis tout ça, on ne réussit plus à tout attacher.

2525

2530

Alors, monsieur Roberge, lui, suit beaucoup les données de l'Office national de l'énergie pour voir qu'est-ce qui a été transité exactement, qu'est-ce que Hydro nous dit et de comparer tout ça X j'ai à peu près 12 000 tableaux chez moi X et ce qu'il me dit à chaque fois, c'est: *Regarde, ça marche pas. Je ne comprends pas, ça ne correspond pas.+

2535

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, pour vous, pour votre association, les données présentées dans le Rapport annuel cachent des coûts ou sous-estiment des coûts réels d'exploitation.

2540

Mme MANON LACHARITÉ :

2545 Oui. Et, je vous dirais, si c'est si rentable que ça, pourquoi est-ce que tout n'est pas sur la table depuis des années? Pourquoi cette absence de transparence? Pourquoi la Loi 116 a-t-elle permis justement de créer cette boîte noire là au niveau de la production. Mettez les chiffres sur la table. Nous allons être les premiers à applaudir et à s'assurer que c'est rentable pour tout le monde, et à être content et à faire un choix collectif éclairé.

2550 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Je n'ai pas d'autres questions, madame Lacharité. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2555 Madame Lacharité, vous nous dites que dans les états financiers d'Hydro-Québec, il y aurait des informations cachées. À ce que je sache, ces états financiers-là sont des états financiers vérifiés. Alors, est-ce que vous laissez supposer que les firmes comptables qui ont vérifié les états financiers n'ont pas respecté leur code d'éthique?

2560 **Mme MANON LACHARITÉ :**

2565 Madame la présidente, je ne peux rien laisser supposer jusqu'à maintenant. Tout ce que je peux vous dire, c'est que ce qu'on sait, c'est que tous les coûts ne semblent pas être là. C'est que si une rentabilité est basée sur un coût moyen plutôt que sur un coût marginal, est-ce qu'il s'agit encore de réelle rentabilité? Et, ce que je peux vous dire aussi, quand je disais dans mon mémoire, écoutez, ça suscite de la méfiance, cette absence de transparence-là, je vais vous donner un exemple.

2570 À l'époque, quand Churchill Falls 2 était en train de se négocier, la première vague, ça a été mis de côté, puis c'est revenu, nous avons trouvé, à l'époque justement, sur le site de Terre-Neuve, que ce projet-là était d'autant plus rentable et intéressant que le coût des transports était pour être *rolled in* dans les tarifs des Québécois, ce qui permettait de justifier une rentabilité à l'exportation. Parce que là, on ne regardait que le coût de production. Le coût de transport était pour être intégré dans les tarifs des Québécois, donc tout le monde était gagnant, tout le monde était très bon.

2580 Alors, c'est ce genre de choses-là qui se font, qui se sont faites et qui font que maintenant nous avons la puce à l'oreille et que nous essayons de déterminer qu'est-ce qu'il en est exactement, où sont les achats de combustible quand on fait les achats-reventes, qu'est-ce qu'il en est du coût moyen, du coût marginal, les coûts des pertes sur les lignes, où est-ce qu'ils sont? On ne réussit pas à aller tous les chercher et à tous les attacher.

2585 Oui, on peut faire un acte de foi, c'est des états vérifiés, mais je pense que Enron était aussi pas mal vérifiée à l'époque.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

C'est une allusion qui veut dire quoi?

2590 **Mme MANON LACHARITÉ :**

C'est une allusion qui veut dire...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2595

Que les états financiers d'Hydro-Québec...

Mme MANON LACHARITÉ :

2600

Non. Non.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

... sont comme les états financiers d'Enron?

2605

Mme MANON LACHARITÉ :

2610 Non. Non. Non. Ce que je veux dire, c'est que cette absence de transparence-là -- si tout va bien, si tout est si beau, pourquoi les chiffres que nous avons demandés lors des audiences ou que nous demandons depuis des années de mettre sur la table, pourquoi on ne les a pas? Pourquoi la Loi 116 a-t-elle fait en sorte qu'Hydro Production, maintenant, n'est plus soumise à la Régie de l'énergie, où justement nous aurions pu regarder tous les chiffres?

2615 Pourquoi, quand nous sommes devant la Régie de l'énergie, ce que nous constatons, c'est que le producteur, quand ils ont fait l'imputation des coûts pour les trois entités, le distributeur se retrouve avec tout ce qui n'est pas rentable et se trouve en déficit de 500 M\$? Alors que le producteur se trouve en bénéfice de 1 Md\$. Et que les consommateurs québécois vont être obligés de donner un taux de rendement à un distributeur déficitaire d'une entreprise intégrée qui fait des profits faramineux et qu'ils vont avoir une hausse de tarif à ce niveau-là.

2620

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2625 C'est un débat qui est très intéressant, qui nous amènerait peut-être un peu loin du Suroît, mais pour y revenir un peu plus, et puis pour comprendre un peu votre position en matière d'exportation, je voudrais vous demander, est-ce que votre approche, l'attitude de votre association à l'égard de l'import-export est la même pour tous les produits?

Mme MANON LACHARITÉ :

2630 Qu'est-ce que vous voulez dire? Je ne comprends pas. Ah! oui, O.K.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2635 Je vais préciser ma question. Les consommateurs mettent à peu près 2 % de leur budget annuel à l'énergie, à l'électricité...

Mme MANON LACHARITÉ :

3.9, en moyenne.

2640

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2645 ... puis vont dépenser peut-être 15-20 % de leur budget en alimentation. Pourtant, on consomme une quantité impressionnante de produits importés et exportés. On a au Québec des producteurs qui produisent et qui exportent de leur production, dans un contexte réglementaire qui leur est propre. Vous semblez faire un cas particulier de l'électricité. Expliquez-moi quelle différence vous voyez entre l'électricité, le porc, le vêtement, les voitures, et les autres biens et commodités?

2650 **Mme MANON LACHARITÉ :**

2655 C'est de valeur que vous ayez mentionné le porc, mais c'est l'importance des projets et des impacts liés à chacun des projets, évidemment. Comme je le disais, ce n'est pas une industrie qui fabrique des épingles à linge, là. C'est une industrie qui soit détourne des rivières, qui aménage des rivières, ou c'est une industrie qui va augmenter les gaz à effet de serre au Québec.

2660 On ne dit pas de ne plus produire. On ne dit pas qu'on va vivre en chauffant à la chandelle, puis faire notre dinde avec le barbecue l'hiver. On n'est pas là, là. Tout ce qu'on dit, c'est qu'on parle d'énergie ici. On parle de projets qui ont des incidences majeures sur le milieu, tant au niveau économique, environnemental que social.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2665 Oui, mais je vous parlais de vos consommateurs, probablement des membres de votre Union. Ils les achètent ces produits exportés et importés.

Mme MANON LACHARITÉ :

2670 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2675 Ils contribuent à l'accumulation de la richesse pour tout le monde. Le commerce de l'électricité, c'est la gestion de ces surplus, comme le commerce d'autre chose, c'est la gestion des surplus.

Mme MANON LACHARITÉ :

2680 Oui. Parlons de la gestion des surplus. Oui, à partir de ce qui existe déjà, oui. De faire de l'exportation maintenant -- d'aménager de nouvelles centrales à des strictes fins d'exportation, ça soulève un débat de société. C'est un choix collectif. On doit être consulté là-dessus. Est-ce qu'on veut devenir au Québec la source de production principale des Américains? Harnacher toutes nos rivières alors qu'eux ont commencé à en démolir chez eux
2685 pour laisser le saumon remonter?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2690 Il y a beaucoup de producteurs qui courent après les marchés étrangers.

Mme MANON LACHARITÉ :

2695 Oui. Puis, il y en a beaucoup qui se présentent ici maintenant pour avoir des rivières et produire, puis produire des centrales thermiques aussi.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Vous vous opposez à cette forme de commerce?

2700 **Mme MANON LACHARITÉ :**

2705 Nous nous y opposons tant que les Québécois n'ont pas été consultés sur la question et tant que la rentabilité sociale, et non pas strictement économique, n'a pas été démontrée.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2710 Est-ce qu'on peut faire un débat sur l'importation de voitures? Pourquoi ferait-on un débat sur l'importation ou l'exportation d'électricité? Est-ce qu'on doit faire un débat sur le secteur économique qui est concerné par l'import-export?

Mme MANON LACHARITÉ :

2715 Ce qu'on remarque, c'est qu'il y a certains débats qui se font collectivement quand les produits ou les impacts initiés par certains produits dépassent une certaine limite. Le porc en est un exemple. Si on veut exporter du porc, *fine*, mais on est pris ici avec des impacts fondamentaux et majeurs. La population se questionne et on se retrouve devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

2720 Il en est de même de l'énergie. C'est un choix de société de vouloir que le Québec devienne une centrale énorme de production pour alimenter les Américains. C'est nos rivières, c'est notre air, c'est notre économie, c'est nous qui subissons les impacts. Si on veut y aller, si on est capable de nous démontrer que c'est rentable pour tout le monde socialement, allons-y. Tant que ce n'est pas fait, on questionne.

2725

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2730 Est-ce que le producteur qui exporte vers l'extérieur a l'impression d'aller nourrir la partie extérieure? Ou plutôt de faire de bonnes affaires?

Mme MANON LACHARITÉ :

2735 Probablement que du côté du producteur, il a l'impression de faire des bonnes affaires. Mais, c'est ce qu'on dit ici. Si c'est des si bonnes affaires que ça, mettez les chiffres sur la table, puis on va applaudir avec vous. On a des doutes présentement.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2740 Vos consommateurs, est-ce qu'ils s'alimentent à partir d'un chiffre d'affaires de 6.6 Md\$. Vous avez trouvé ça impressionnant...

Mme MANON LACHARITÉ :

2745 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2750 ... l'ensemble des projets. Ce sont des membres de l'Union des consommateurs qui travaillent pour ces projets. Du moins, en partie.

Mme MANON LACHARITÉ :

2755 Mais ils pourraient travailler à faire de l'efficacité énergétique aussi, qui crée beaucoup plus d'emplois par million de dollars investi, qui permettrait qu'ils aient des logements de qualité, etc. Je veux dire, on l'a déjà tout fait, le débat. Vous le savez, c'est quoi l'efficacité énergétique par rapport à des nouvelles centrales, qui permettrait de préserver des rivières, qui permet, d'un autre côté, de faire du récréo-touristique où, là, vraiment dans le milieu les gens sont plus gagnants, qui permettrait d'éviter qu'on ait des gaz à effet de serre au Québec alors
2760 qu'on est dans Kyoto et qu'on commence à tourner la roue vers le thermique maintenant. Eh! oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2765 Et, vous vous opposez au projet du Suroît et vous considérez qu'il devrait être rangé sur la table d'en haut.

Mme MANON LACHARITÉ :

2770 Tout à fait.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2775 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Lacharité.

2780 J'inviterais maintenant messieurs Marc Turgeon, Philippe Bourke et madame Hélène Sicard du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et du Centre québécois du droit de l'environnement. Bonsoir, messieurs, madame! S'il vous plaît, vous nommer?

2785 **M. MARC TURGEON :**

Oui. Marc Turgeon, président *ex officio* et membre de l'exécutif du RNCREQ. À ma gauche, maîtresse Hélène Sicard, présidente du Centre québécois du droit de l'environnement. À sa gauche, Jean Lacroix, coordonnateur analyste du RNCREQ auprès de la Régie de l'énergie.
2790 Et, à ma droite, Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

2795

M. MARC TURGEON :

Bonsoir! Tout d'abord, on va vous présenter rapidement les organismes comme tels. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un organisme indépendant et sans but lucratif, reconnu par le ministère de l'Environnement du Québec qui lui confie le mandat d'être le porte-parole des orientations communes en environnement des régions; d'assumer un rôle de concertation, d'animation et d'information; d'offrir des ressources et un soutien aux conseils régionaux de l'environnement.

2800

2805

Pour l'année 2001-2002, les CRE, les conseils régionaux d'environnement, comptaient parmi leurs membres 230 organismes environnementaux, 167 gouvernements locaux, 49 organismes parapublics et 250 corporations privées, ainsi que plusieurs membres individuels. Pour le CQDE?

2810

Mme HÉLÈNE SICARD :

Le Centre québécois du droit de l'environnement – bonsoir, tout le monde – est une corporation sans but lucratif dont la mission est de promouvoir le droit de l'environnement comme outil de protection de la santé publique et du patrimoine collectif.

2815

Fondé en 1989, le Centre a développé une expertise en droit de l'environnement dans les matières suivantes, entre autres: analyse juridique de la législation et de la réglementation; formation sur les normes environnementales et les droits du public; recherche juridique sur les instruments publics de protection de l'environnement.

2820

Plus particulièrement, nous poursuivons les objectifs suivants: favoriser la concertation entre les intervenants de différentes disciplines en matière d'environnement, de manière à développer le droit de l'environnement dans le respect des objectifs de conservation, d'amélioration des milieux de vie, de développement durable; promouvoir la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement, notamment dans l'élaboration et l'application des normes et des politiques environnementales, et dans les évaluations d'impact des projets de développement; proposer des moyens adéquats pour faciliter l'accès des citoyens à la justice en cette matière.

2825

2830

M. MARC TURGEON :

2835 L'annonce du projet de centrale thermique du Suroît a pris un peu tout le monde par surprise. Est-il nécessaire de rappeler que les émissions de GES du Québec sont déjà en hausse constante depuis 1992 et qu'elles pourraient être en 2010 de 11 à 17 % supérieures à leur niveau de référence de 90.

2840 Ce projet offre néanmoins un autre exemple éloquent pour illustrer à quel point les outils politiques, lois, règles administratives que les Québécois ont mis en place pour adresser les questions liées au développement du secteur de l'énergie sont loin de remplir leur rôle.

2845 Par exemple, le cadre actuel de cette audience du BAPE ne nous permet pas d'examiner le projet du Suroît par rapport au portrait global du secteur de l'énergie du Québec. Cela fera partie de nos recommandations à la fin du présent mémoire, à l'effet qu'une révision du processus d'évaluation environnementale au Québec est plus que nécessaire.

2850 Le projet centrale thermique du Suroît peut, par contre, illustrer où se trouve aujourd'hui le Québec par rapport aux objectifs que les Québécois se sont donnés dans l'entreprise de la politique énergétique, laquelle voulait renforcer le contrôle sur les conditions dans lesquelles se réalise le développement énergétique pour que les choix d'investissement soient effectués en connaissance de cause et que le public y participe pleinement. Un mandat qui fut dévolu à la Régie de l'énergie, mais dont la cure d'amaigrissement des dernières années a plutôt consacré les modifications profondes en termes de structure, de mission et de contrôle d'Hydro-Québec, amenant aujourd'hui un tel état de confusion qu'il est difficile d'imaginer que quelqu'un puisse y voir clair.

2860 Est-il besoin de rappeler que c'est notamment dû à un manque important de contrôle et de transparence dans la gestion de l'énergie que la Californie a subitement été entraînée l'an dernier dans une crise énergétique sans précédent.

Je vais céder la parole à maître Sicard pour le contenu.

Mme HÉLÈNE SICARD :

2865 Cette audience est très significative pour les deux organismes. C'est la première fois qu'il est donné au BAPE d'étudier une demande de centrale thermique au Québec. La manière dont la justification du projet est abordée est donc d'une grande importance, parce qu'on croit que ça pourrait avoir des impacts sur des demandes de centrale thermique à venir.

2870 Le choix de proposer une telle centrale est, selon Hydro-Québec – c'est ce qu'on nous a dit au début des audiences – dicté par l'urgence, c'est-à-dire les besoins de la charge locale, on nous a parlé de l'horizon 2005-2006, et son désir de participer à des appels d'offres futurs. Ensuite, à un premier appel d'offres lancé il y a plusieurs mois. Des soumissions totalisant 1

2875 200 MW viennent d'être retenues. On nous annonce également qu'il y aura un autre appel sous peu pour 400 MW modulables.

2880 Si l'on regarde le plan d'approvisionnement proposé par Hydro-Québec, ce 400 MW modulables est pour les besoins à la fin de 2010. Nous sommes donc loin d'une urgence à 2005-2006.

Hydro-Québec nous dit également qu'il veut participer aux appels d'offres futurs, mais nous n'avons aucune garantie qu'il le fera avec le Suroît et que cette soumission sera retenue.

2885 Si vous retenez la demande du Suroît à ce stade-ci et sur cette base, vous ouvrez la porte pour l'avenir à toutes soumissions où les promoteurs invoqueraient, à titre de justification, de vouloir éventuellement soumissionner pour la charge locale. Si Hydro-Québec voulait fournir la charge locale avec le Suroît, il se devait de participer aux appels d'offres qui ont déjà eu lieu.

2890 En 1992, Hydro-Québec voulait également sauver 9.2 TWh d'énergie en faisant de l'efficacité énergétique. Or, en 95, il a fait une complète volte-face malgré les engagements déjà pris et s'est arrêté après avoir réalisé 2.5 TWh. Les engagements pris par Hydro-Québec nous apparaissent à bien des niveaux peu crédibles ou peu sérieux. Par exemple, son engagement face au crédit d'émissions rétroactif. Il en est de même des justifications qu'il nous a présentées pour le projet à certains niveaux et elles sont reprises dans le mémoire.

2895 L'opportunité commerciale à titre de justification est, pour nous, inacceptable. Il est également très difficile de concilier l'historique récent d'Hydro-Québec et cette demande de projet avec les objets qui sont définis aux articles 22 et 22.1 de sa loi. L'obligation patrimoniale de 165 TWh, elle est rencontrée. Celle du 600 MW supplémentaire pour lequel leur soumission a été acceptée est également rencontrée. Et, il reste des surplus confortables pour exporter. Et, Suroît ne cherche qu'à maximiser ces surplus.

2900 On n'est pas certain, nous, non plus, de la rentabilité de ce surplus, mais on vous dit que vous allez trouver des précisions et des chiffres beaucoup plus élaborés que les nôtres à cet effet-là dans des mémoires qui vont venir un peu plus tard au cours des audiences.

Je vous rappelle la position adoptée par la Cour suprême sur le principe de précaution et de développement durable, et je vous demanderais de l'adopter.

2910 **M. PHILIPPE BOURKE :**

2915 Je vais enchaîner et terminer avec notre section de conclusions. Juste préciser que ces conclusions se divisent en quatre sous-thèmes dont certains, évidemment, dépassent le cadre strict de ce projet. Mais parce que les enjeux, eux aussi, à notre avis, dépassent le cadre strict de ce projet, on s'est permis de dépasser aussi au niveau des conclusions.

2920 Alors, premier sous-thème, c'est la question de la justification du projet. Considérant que le projet de centrale thermique du Suroît causera de lourds impacts environnementaux et sociaux, notamment parce qu'il contribuera à accroître significativement les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques au Québec.

2925 Considérant que ce projet n'est pas requis pour desservir la charge locale et que, par conséquent, il s'inscrit uniquement dans un contexte d'opportunité d'affaires sur les marchés extérieurs.

Considérant que le projet n'offre que peu de retombées en termes de création d'emplois en comparaison avec d'autres filières d'énergie.

2930 Considérant qu'Hydro-Québec n'a pas voulu fournir à la Commission les informations qui auraient permis au public d'évaluer la rentabilité réelle et collective du projet.

2935 Considérant que le projet s'inscrit en contradiction par rapport au principe de développement durable, le Regroupement national des CRE et le CQDE demandent au BAPE de soumettre au gouvernement du Québec un avis défavorable à la réalisation du projet de centrale thermique du Suroît.

Deuxième sous-thème: la question des changements climatiques.

2940 Considérant qu'à de nombreuses reprises, le gouvernement du Québec s'est compromis publiquement en faveur de la ratification de l'Accord de Kyoto.

Considérant que le projet de la centrale thermique du Suroît contribuera à accroître de façon significative les émissions de gaz à effet de serre.

2945 Considérant que pour des motifs d'intérêt public et de santé publique, les Québécois doivent éviter le recours à la formule des crédits d'émissions de GES et pratiquer des mesures de réduction ici même.

2950 Et, enfin, considérant qu'il est illusoire de penser que les exportations d'énergie par le Québec permettent de remplacer des sources plus d'importantes d'émissions de gaz à effet de serre, le RNCREQ et le CQDE demandent au BAPE de recommander au gouvernement de revoir sa stratégie de réduction des gaz à effet de serre.

Troisième sous-thème: les procédures d'évaluation environnementale.

2955 Considérant que le gouvernement du Québec a plus d'une fois affirmé son engagement envers le développement durable, notamment lors du dernier Sommet de la terre qui s'est tenu à Johannesburg.

2960 Considérant qu'à cette fin, il doit mettre en place des outils et des mécanismes favorisant l'intégration de ce concept dans les choix de développement.

2965 Considérant que la Procédure d'évaluation environnementale actuelle ne permet pas une telle intégration, puisqu'elle ne s'applique qu'en toute fin de processus, sans vision d'ensemble et de façon segmentée, c'est-à-dire projet par projet.

2970 Le RNCREQ et le CQDE demandent au BAPE de recommander au gouvernement de revoir la Procédure d'évaluation environnementale québécoise afin que les politiques et programmes des ministères et organismes d'État y soient désormais soumis.

Enfin, dernier sous-thème: celui du contexte énergétique québécois.

2975 Considérant le manque important de transparence dans le domaine de l'énergie au Québec.

2980 Considérant l'écart croissant entre les décisions du gouvernement du Québec par rapport aux orientations de la politique énergétique.

2985 Considérant les contradictions de plus en plus évidentes entre les choix du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec en matière d'énergie par rapport aux autres orientations qui sont prises en santé, par exemple, lorsqu'on parle de prévention, de réduction de la pollution, et aussi en environnement, comme la réduction des gaz à effet de serre, les aires protégées, la biodiversité, la protection de l'eau.

2990 Le RNCREQ et le CQDE demandent au BAPE de recommander au gouvernement de redonner à la Régie de l'énergie ses pleins pouvoirs afin qu'elle soit en mesure de rétablir l'ordre et la bonne marche du secteur en conformité avec les conclusions issues du débat public sur l'énergie.

2995 Enfin, le RNCREQ et le CQDE demandent également au BAPE de recommander avec fermeté – parce qu'on sait que le BAPE l'a déjà fait auparavant, mais peut-être que cette fois-ci, il faudra un peu plus de fermeté – qu'il exige d'Hydro-Québec qu'il démontre que des efforts sérieux ont été entrepris, tant au niveau des économies d'énergie que de la recherche et du développement des nouvelles sources d'énergie et ce, dans une perspective de développement durable. Voilà, c'était nos commentaires.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3000 Vous mentionnez qu'Hydro-Québec, dans l'horizon 2005-2006, aura des surplus confortables et qu'il pourra répondre à la demande d'électricité patrimoniale et également répondre aux nouveaux marchés pour le bloc énergétique consenti aux alumineries.

3005 Si les chiffres sont exacts, il me semble que c'est de l'ordre de 7 TWh qu'ils auront en surplus dans l'horizon 2005-2006. Et, ça, il me semble que ce que nous a présenté le promoteur, c'est selon des prévisions moyennes ou des scénarios moyens de la demande. Et si des scénarios forts, et pour toutes sortes de raisons, des aléas climatiques ou pour des besoins additionnels énergétiques, si ces scénarios-là se manifestaient, est-ce qu'on ne ferait pas face à un déficit dans l'horizon 2006, par exemple?

3010

Mme HÉLÈNE SICARD :

3015 D'abord, je vais vous remettre le sommaire du Plan d'approvisionnement, tel que soumis par Hydro-Québec. Il faut se rendre compte d'une première chose. C'est que l'obligation légale d'Hydro-Québec se limite à ce 165 TWh. Et, il n'y a pas d'entente au niveau de la Régie de l'énergie parce que c'est elle qui règle le Plan d'approvisionnement, et c'est le distributeur qui fournit les Québécois et les alumineries. Il n'y a pas d'entente à l'heure actuelle, entre le producteur et le distributeur, pour que le producteur fournisse quoi que ce soit au-delà de ce 165 là. Il y a un appel d'offres et on sait que maintenant, il y a un 600 MW qui va venir du producteur. Donc, on est à 165 TWh plus 600 MW, à l'heure actuelle, de la part d'Hydro-Québec. Au-delà de ça, c'est le distributeur qui doit aller en appel d'offres si des montants sont requis.

3020

3025 Alors, si on regarde les prévisions du distributeur, le 165 serait atteint, dans le scénario moyen, à la fin 2005, et on aurait besoin de 210 MW en 2005.

3030 Il faut également savoir que lorsqu'on regarde l'historique d'Hydro-Québec et les scénarios de la demande, le scénario moyen a constamment été plus élevé que la réalité. Alors, on prévoit toujours avoir besoin de plus dans le scénario moyen. Et je pense qu'il y a des intervenants qui vont venir vous présenter des chiffres très, très précis. Je n'ai pas, moi, cumulé tous ces chiffres-là. Les gens se sont parlé, quelqu'un d'autre a cumulé les chiffres et vous allez voir que ces chiffres-là sont dépassés régulièrement.

3035

3035 Alors, il est fort peu probable qu'on ait à faire face à un scénario fort et, si cela arrivait, la Régie l'a regardé quand elle a fait le Plan d'approvisionnement, et en a conclu qu'on a des interconnexions qui nous permettent d'aller chercher de l'énergie ailleurs, mais il est très peu probable, vraiment c'est minime la probabilité qu'on en ait besoin.

3040 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais c'est quand même possible.

3045 **M. JEAN LACROIX :**

Je compléterais sur la question, finalement, l'enjeu étant surtout -- si on arrive dans un scénario fort, je vous dirais qu'à court terme, la situation serait d'utiliser la capacité du réseau qu'Hydro-Québec a. Et, sa capacité d'interconnexion est quand même très élevée de plusieurs térawattheures. Et, je vous dirais, comme la probabilité est tellement faible, je pense que juste à cet effet-là, cette sécurité est suffisante, je pense, dans une situation comme ça pour y répondre. Et non pas d'anticiper, je vous dirais, des surplus de construction, par exemple d'en arriver à des coûts importants qui pourraient être de beaucoup plus élevés sur la charge des Québécois que de se prémunir d'un scénario qui, je vous dirais, un peu comme le verglas ou autre chose pourrait arriver, on peut toujours essayer de se garder des sécurités. Mais, je pense que les interconnexions déjà présentes, tant au niveau de l'Ontario que des États-Unis, répondent amplement aux besoins.

3055 **Mme HÉLÈNE SICARD :**

3060 Juste pour finaliser, de toute façon, on produit déjà au Québec. Si, par exemple, on était en situation de crise, comme vous alléguiez, puis qu'on ait besoin, qu'on ait sur le marché - avec le distributeur, on est rendu à 167 TWh, 2 TWh sont fournies par les appels d'offres, le producteur a fourni ses 165, puis tout à coup on a besoin d'un 300 MW pour quelque raison que ce soit, le gouvernement pourrait ordonner à Hydro-Québec de nous le fournir. Et le parc est beaucoup plus que 190 et, à l'horizon 2008-2009, vous avez plein de projets qui sont déjà approuvés, qui vont être en production à ce moment-là, qui vont produire un surplus.

3070 Quand le producteur nous a parlé du Suroît, il nous a parlé d'une urgence pour lui qui était à l'horizon 2005. Et, ce qu'on vous dit, c'est qu'à l'horizon 2005-2006, il n'y en a pas d'urgence. Et, quand on va arriver à 2008-2009 et que la demande pourrait avoir continué d'augmenter, il va y avoir d'autres effectifs de production qui vont être rentrés. Sainte-Marguerite va être rentrée. Il y a plein d'autres projets qui sont déjà approuvés et qui vont être rentrés en service, et qui vont produire un surplus pour l'exportation et qui peut continuer.

3075 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Dans un autre ordre d'idée, vous demandez de promouvoir l'efficacité énergétique. Est-ce que ça vous apparaît logique de demander à Hydro-Québec justement de promouvoir ces programmes-là d'efficacité énergétique? Est-ce que c'est le meilleur joueur?

3080

Mme HÉLÈNE SICARD :

3085 L'efficacité énergétique, c'est dans sa loi. Des économies d'énergie, quand on a créé Hydro-Québec, son objet, son mandat, c'est de faire des économies d'énergie. Est-ce qu'il en fait à l'heure actuelle? Non. Il a arrêté en 1995 de nous assister à cet effet-là.

3090 Pour moi, pour mon organisme, qu'on nous propose un projet comme Suroît alors qu'on a ignoré ce mandat qui est dans les objets de la loi, c'est une incongruité. C'est quelque chose qui est très décevant pour la population québécoise parce qu'on a un objet très précis: économie d'énergie, recherche et développement de nouvelles sources d'énergie. Je ne pense pas que le gaz, une centrale thermique était ce que le législateur avait en tête à ce moment-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3095 Juste une dernière question. Est-ce que vous avez déjà pris position en faveur d'un projet hydroélectrique? Est-ce que pour vous, c'est un meilleur choix, l'hydroélectricité?

Mme HÉLÈNE SICARD :

3100 C'est la première fois que le Centre s'implique dans une audience du BAPE. Et, la raison pour laquelle nous nous sommes impliqués, c'est justement à cause des enjeux juridiques et des présentations qui ont été faites et dont on avait entendu parler au niveau de la Régie, des économies d'énergie et de la situation d'Hydro-Québec.

3105

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Pour votre association, mais pour le RNCREQ?

3110 **Mme HÉLÈNE SICARD :**

Alors, je vais laisser le RNCREQ répondre à cette question.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3115

D'accord.

M. PHILIPPE BOURKE :

3120 À mon avis, mais en fait, historiquement, le regroupement n'a jamais eu l'occasion de se proposer en faveur comme tel d'un projet parce qu'à chaque fois, les projets sont présentés, comme dans celui-ci, où est-ce qu'on n'a pas d'alternative, où est-ce qu'on n'a pas fait la démonstration qu'il y avait des besoins, où est-ce qu'on ne nous a pas prouvé qu'il y avait une rentabilité.

3125

Effectivement, par contre, que si on regarde la caractérisation des filières, dans les choix des filières, c'est sûr qu'on placerait l'hydroélectricité sans doute en avant d'un projet thermique. Mais, encore là, tout est relatif, parce qu'il faudrait regarder d'autres types de considération. Chaque projet hydroélectrique est différent. Il faudrait regarder les distances par rapport aux endroits desservis, la question des impacts des lignes de transport, il faudrait regarder est-ce que c'est un projet avec réservoir, continu? C'est quoi les coûts de production. Il y a un paquet d'impératifs.

Nous, ce qu'on demande, c'est de faire un choix éclairé. Alors, on ne peut jamais se prononcer pour un choix parce qu'il nous est présenté en bout de ligne et on n'a pas pu faire une justification vraiment sur les besoins.

Mais, évidemment, la question d'efficacité énergétique, à notre avis, parce que notre mandat c'est le développement durable, ça vient avant tout. Et tant qu'on n'aura pas fait, exploité le potentiel d'économie d'énergie, bien, on ne pourra pas donner notre aval à un nouveau projet de production de façon catégorique. L'efficacité énergétique, en termes de développement durable, c'est le choix à faire en priorité.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais poursuivre dans le sens des questions de mon collègue. Vous parlez des économies d'énergie. Vous dites que c'est le mandat d'Hydro-Québec. Est-ce que vous croyez qu'un producteur d'électricité ou n'importe quel producteur est dans une position confortable pour mettre de l'avant des économies du produit qu'il fait? Est-ce que c'est l'acteur le mieux placé pour aborder cette question-là des économies d'énergie?

M. MARC TURGEON :

Je ne sais pas, madame la présidente, si c'est l'acteur le mieux placé, mais c'est celui qui a le mandat. Le législateur lui a donné le mandat de le faire. Il ne me l'a pas donné à moi. Il l'a donné à lui.

D'autre part, on peut dire que sur le parc existant, toute électricité qui est économisée, par exemple, chez moi, je change mes fenêtres, je change mes portes, j'en consomme moins, bien, il ne le perd pas parce qu'il peut le revendre. Il peut l'envoyer à l'exportation sans coûts environnementaux supplémentaires. Donc, autrement dit, il ne perd pas une vente, il est juste plus rentable à l'extérieur et il a déjà le mandat. À savoir si le gouvernement, si le législateur devrait donner le mandat à quelqu'un d'autre, ça, je ne peux pas vous répondre.

LA PRÉSIDENTE :

3170

Est-ce que je dois comprendre de vos propos – puis vous me corrigerez si j'erre dans ma compréhension – est-ce que je comprends de vos propos que les seules térawattheures, par exemple, qui pourraient être exportées sont celles qui proviendraient d'économie d'énergie.

3175

M. MARC TURGEON :

Pour l'instant, comme vous a dit notre collègue qui a passé avant nous, le consensus social, la loi d'Hydro-Québec, le mandat d'Hydro-Québec, c'est de fournir de l'électricité au meilleur coût aux Québécois et Québécoises. On a pris pour acquis que s'il y avait de l'électricité qui se perd, elle allait à l'exportation.

3180

Je vous ferais aussi remarquer que...

LA PRÉSIDENTE :

3185

Vous dites: *on a pris pour acquis*. Qui a pris pour acquis?

M. MARC TURGEON :

3190

Bien, je pense que c'est ça, la bonne gestion de la société d'État a fait que si j'ai besoin de 46, puis j'en ai 62, au lieu de perdre le 16, je vais l'exporter. Je pense que ça fait partie du consensus social. Ce qui ne fait pas partie du consensus social, c'est de construire pour l'exportation.

3195

Et, aussi, il faut rappeler qu'à la différence, je vous dirais, ce n'est pas ni des carottes, ni des Toyota, ni des échanges de cochons. Hydro-Québec, là, c'est une compagnie, c'est une société d'État qui appartient à un seul actionnaire mais qui appartient aussi au peuple du Québec. Alors, dans ce sens-là, on prend pour acquis qu'il y a un consensus social qui dit: *Présentement, tous les surplus qui existent présentement, c'est bien, c'est de l'argent qui peut -- on a déjà payé les impacts, on a déjà payé les infrastructures. Faites de l'argent dessus.+ Je ne suis pas certain que le reste du mandat, par contre, il est clair, je ne suis pas certain qu'il a été donné par la population du Québec.

3200

3205 **LA PRÉSIDENTE :**

Je voudrais être sûre que j'ai bien compris tout à l'heure. Vous avez dit si, en 2005, il y avait des périodes où, par exemple, dans le cas où il y aurait un manque d'électricité, ce serait préférable, plutôt que de construire une centrale, d'importer de l'électricité. C'est bien ce que j'ai
3210 compris de vos propos?

M. JEAN LACROIX :

Je pense que ce qui est important de préciser, ici...
3215

LA PRÉSIDENTE :

Non. Je veux juste savoir si c'est ça que vous avez dit tout à l'heure.

3220 **M. MARC TURGEON :**

Mais c'est parce qu'en période de crise ou de pointe, les boucles avec l'Ontario, c'est à ça que ça sert.

3225 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, je veux savoir si j'ai bien compris ce que votre collègue a dit tout à l'heure.

M. JEAN LACROIX :

3230 Ce que j'ai dit, c'est dans un scénario très particulier qu'on nous a mis en contexte, le commissaire monsieur Labrie, je dirais, de fort. Et un scénario fort, je vous dirais que ce qu'on a pris en considération dans le Plan d'approvisionnement, en établissant le scénario moyen, très optimiste comme scénario moyen, on n'avait même pas mis encore sous l'égide les
3235 questions, par exemple, de Churchill qui sont là. Et en ce sens-là, je pense que les interconnexions, dans une situation extrême, c'est-à-dire le scénario fort – je vous ferai remarquer, vous irez voir les prévisions du scénario fort, c'est quelque chose d'assez peu probable – la question est de dire sur toutes sortes de plans, mais dont les conséquences, c'est de dire on pense que les interconnexions pourraient être utiles à ce moment-là parce que les
3240 probabilités sont très, très, très faibles et les conséquences de construire pour un scénario fort, parce que la question est de savoir jusqu'où on va. Parce que je pourrais vous dire qu'au-delà du scénario fort, il pourrait arriver un scénario extrêmement fort et, là, il vient un effet d'agrandissement qu'il faut arrêter à un moment donné.

3245 Et, je pense qu'on a présentement en cours -- et je vous dirais si on part maintenant, dans le scénario moyen et dans le scénario fort, on n'a pas estimé l'efficacité énergétique. Je vous dirais, moi, que si on amorce l'efficacité énergétique rapidement, on aurait déjà une

situation de surplus qui pourrait répondre au scénario fort en économie d'énergie, les chiffres le démontrent.

3250

Juste par des économies d'énergie qu'on amorce maintenant, on pourrait atteindre en 2005-2006 le scénario fort, sans même faire de construction et sans même utiliser les interconnexions. Mais, advenant encore plus que ça, les interconnexions sont vraiment une soupape de sécurité majeure pour Hydro-Québec.

3255

Mme HÉLÈNE SICARD :

Madame la présidente, je voudrais juste préciser une chose. Même s'il advenait un scénario fort, il faut un appel d'offres. Il va falloir que le distributeur – parce qu'au niveau de la Régie de l'énergie, on a trois fonctions maintenant – il va falloir que le distributeur déclare qu'il y a un besoin et demande à la Régie de lui permettre d'aller en appel d'offres. Et, à ce moment-là, il ira en appel d'offres pour remplir ce scénario et c'est celui qui gagnera cet appel d'offres qui fournira la demande.

3260

Suroît n'a pas été soumis à aucun appel d'offres et il est peu probable – et c'est l'essence de ce qu'on a à vous dire – que Suroît soumissionne pour un appel d'offres avant 2011. Ou pour fournir de l'énergie avant 2010-2011.

3265

Donc, quand le producteur vient nous dire qu'il y a une urgence à l'horizon 2005, et qu'il vous dit qu'elle existe, qu'elle est là, cette urgence-là, un: l'urgence n'existe pas; deux: si l'urgence existait, il n'a pas été sélectionné selon le processus que le législateur a établi pour répondre à cette demande-là.

3270

Et, est-ce que le BAPE va se retrouver, au cas où il y ait une demande, au cas où quelqu'un veuille soumissionner, à étudier – je ne vous parle même pas d'approuver, mais je vous parle d'étudier à répétition – des demandes de centrale thermique au Québec, qui vont pousser comme des champignons partout, parce que tous les gens qui veulent faire de la production vont venir vous dire: *On veut éventuellement soumissionner pour des appels d'offres+? Et, jusqu'où allons-nous aller avec ça?

3275

3280

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Je vais faire un scénario spéculatif qui déborde le Suroît, mais si on prenait le seul cas du Suroît et que ce n'était pas le projet du producteur actuel, mais le projet de quelqu'un d'autre, obtenu par soumission, lalala, est-ce que votre opinion changerait quant à...

3285

Mme HÉLÈNE SICARD :

3290 L'angle d'examen serait alors différent si on avait établi qu'il y a un besoin local. J'ai, personnellement pour le Centre, l'analyse qu'on en a faite, c'est: est-ce qu'il y a un besoin local? On a demandé à des gens de nous donner leur avis là-dessus, et: est-ce que ça répond à la formule que le législateur a établie pour répondre aux besoins locaux? Et, la réponse à ça, c'est non. Alors, quand le producteur vient me dire que c'est pour ça, je suis obligé de dire le

3295 producteur ne me dit pas toute la vérité.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3300 Parfait. Mais le projet vous apparaîtrait dans un autre contexte acceptable.

Mme HÉLÈNE SICARD :

3305 J'ai dit on en ferait l'étude. On pousserait l'étude, à ce moment-là, plus loin. Je ne peux pas, sans avoir vu le contenu de tout l'autre projet, vous dire s'il est acceptable ou pas. Mais, il demeure que si on n'a pas fait d'efficacité énergétique...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3310 Non, non, c'est le même projet.

Mme HÉLÈNE SICARD :

... avant...

3315 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

C'est le même projet. Mais je vous dis juste le contexte est différent. Est-ce qu'il est acceptable ou pas?

3320 **Mme HÉLÈNE SICARD :**

Vous me dites que ce projet-là, c'est suite à un appel d'offres?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3325 Oui.

Mme HÉLÈNE SICARD :

3330

Et, vous me dites également qu'il y a une urgence pour répondre aux besoins 2005-2006?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3335

Je vous dis que c'est un producteur privé qui l'a eu. Est-ce que le projet vous paraît acceptable?

Mme HÉLÈNE SICARD :

3340

Reprenez votre question depuis le début, parce que tout le monde a son avis sur votre question, puis je sais plus c'est quoi votre question.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3345

Moi, c'est le vôtre qui m'intéresse. Si le projet du Suroît...

Mme HÉLÈNE SICARD :

3350

Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3355

... était un projet qui n'était pas celui d'Hydro-Québec Production, mais d'un producteur privé...

Mme HÉLÈNE SICARD :

3360

Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3365

... obtenu à partir d'un appel de propositions lancé dans le cadre que vous avez défini tout à l'heure...

Mme HÉLÈNE SICARD :

3370

Et qui a été retenu.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

... et qui a été retenu.

3375 **Mme HÉLÈNE SICARD :**

Oui?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3380

Le projet vous apparaît-il acceptable?

Mme HÉLÈNE SICARD :

3385

Il mérite que je pousse l'analyse un peu plus loin que l'analyse que j'en ai faite à l'heure actuelle. Par contre, je vais également vous poser la question: est-ce qu'il y a moyen de répondre à cette demande-là...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3390

Autrement.

Mme HÉLÈNE SICARD :

3395

... par d'autres moyens, avant d'aller émettre des gaz à effet de serre, avant d'aller polluer l'environnement, avoir des incidences sur la santé et tout le reste.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3400

Ça va.

Mme HÉLÈNE SICARD :

3405

Mais je vais pousser l'analyse beaucoup plus loin.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3410

Est-ce que vous êtes de façon générale favorable au commerce de l'électricité avec l'étranger?

Mme HÉLÈNE SICARD :

Si elle est rentable, mais je ne pense pas qu'on m'en ait fait la preuve dans ce dossier-ci.

3415

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais, sous réserve de rentabilité, c'est une pratique que vous...

3420

Mme HÉLÈNE SICARD :

C'est une possibilité, mais comme mes confrères de travail l'ont mentionné, il faudrait qu'il y ait une politique ouverte à cet effet-là. Ce n'est pas dans le mandat d'Hydro-Québec, voyez-vous, de commercialiser, puis de faire de l'exportation. On avait une Loi d'Hydro-Québec qui demande – et on l'a toujours – qui demande de desservir les Québécois. Lorsqu'on ajoute de faire de notre société d'État, aujourd'hui, un outil commercial et un outil d'exportation...

3425

Ce qui me vient en mémoire, moi, c'est que je me souviens du moment où ça a été nationalisé et ça nous a permis, chez moi, à la maison, d'avoir l'électricité, parce qu'on ne pouvait pas l'avoir avant que l'électricité soit nationalisée au Québec et on était bien content de l'avoir. Mais ça me rappelle aussi l'ère de Duplessis où il y a eu beaucoup de choses de soulevées par après, par rapport à nos forêts et par rapport à ce qui s'est fait comme commerce avec les États-Unis, et ça demande un très bon examen avant que ça soit fait.

3430

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Une courte question. À votre avis, quel est le potentiel d'économie d'énergie au Québec dans un horizon de cinq ans et de dix ans, par exemple?

3435

Mme HÉLÈNE SICARD :

Un instant, s'il vous plaît. Le potentiel, vous l'avez dans l'étude de monsieur Philippe Dunsky qu'on a produite. À l'horizon 2005, il évalue ça à près de 4 TWh, si je me souviens bien, et à l'horizon 2010-2011, c'était 7 TWh ou 8. Mais c'est produit en annexe à notre mémoire.

3440

3445

Et, ces chiffres-là sont conservateurs, je pense, parce que s'il y a une concertation sociale et s'il y a un bon investissement qui est mis en économie d'énergie -- si on regarde les chiffres de l'historique d'Hydro-Québec, on visait 9.2 avec 1 500 M\$; on a réussi à en faire 2.5 avec 338 M\$, si je me souviens bien des chiffres, et en deux ans. Alors, si on a réussi à faire 2.5 TWh en deux ans, je pense que si tout le monde s'y met de façon sérieuse et avec l'amélioration des technologies qu'on a à l'heure actuelle, on pourrait en faire encore plus.

3450

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3455

Bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3460 Une dernière question. Dans votre mémoire, vous nous dites que le marché américain de l'énergie est un marché ouvert qui permet, à quiconque souhaite d'ajouter constamment de nouveaux équipements de production de toute nature, de le faire. Pour vous, le marché québécois, ça devrait être quoi?

3465 **M. JEAN LACROIX :**

Pouvez-vous préciser? J'essaie de bien cerner la question.

LA PRÉSIDENTE :

3470 Bien, dans votre mémoire, vous nous dites que le marché de l'énergie américaine, c'est un marché ouvert. Donc, quiconque veut mettre des équipements de production peut le faire.

3475 La question que je vous pose, c'est le marché québécois, ça devrait être quoi le contexte du marché québécois?

M. JEAN LACROIX :

3480 Je vous dirais, il y a plusieurs volets. Le premier volet qui est important à mon avis, je pense qu'Hydro-Québec est avant tout une société d'État, une société d'État qui utilise des deniers publics des Québécois. D'agir sur les marchés d'exportation à titre de producteur privé est un enjeu. Je pense qu'on a bien souligné que le débat au Québec n'a pas été fait.

3485 Et, la nuance, à mon avis, est très importante entre jouer le marché, c'est-à-dire prendre un risque comme actionnaire d'une société d'État versus prendre un risque comme actionnaire d'une entreprise privée; c'est deux mondes. Je pense qu'on prend des risques pour beaucoup de gens en arrière de nous et, en ce sens-là, il y a, à notre avis, une obligation pour qu'on fasse ce débat-là et qu'on décide de faire d'Hydro-Québec – je vous dirais sous toutes réserves et je le prends bien – une société d'État privatisée. Ce n'est pas ça qu'on a, mais si on

3490 joue ce jeu-là pleinement ouvert, je vous dirais, la nuance qu'il reste entre un producteur privé et Hydro-Québec Production, c'est la société d'État. Et, que l'actionnaire, c'est tous les Québécois. Il reste juste cette frontière-là. Et c'est là la différence importante.

3495 Et, c'est en ce sens-là qu'on dit d'être bien prudent quant aux exportations et notre approche de dire: favorisons l'efficacité énergétique, au départ, pour dire: s'il y a des surplus, évidemment, on restera pas à couler l'eau sans qu'on puisse turbiner cette eau-là. C'est bien évident qu'on dit: exportez-la, à ce moment-là, en cas de surplus. Mais ne créez pas un surplus artificiel pour une approche commerciale, basée comme une production privée qui pourrait avoir des conséquences.

3500

Et, là, on revient. C'est pour ça que cet enjeu-là de rentabilité est si fondamental. C'est qu'advenant une situation où on a un doute sur cette rentabilité-là -- et la conséquence d'une non-rentabilité, c'est parce qu'elle est directement associée à tous les Québécois, alors que la non-rentabilité d'un producteur privé est associée aux actionnaires du producteur privé, ce qui est un enjeu complètement différent. Et c'est en ce sens-là que tous les actionnaires dans la production privée ont leur mot à dire quant à un investissement à risque. Je pense que les Québécois devraient avoir cette possibilité-là, aussi.

3505

LA PRÉSIDENTE :

3510

Merci, madame, merci, messieurs. On va prendre une pause de cinq minutes.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

3515

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

3520

Alors, j'inviterais maintenant, madame Johanne Desrochers et monsieur George Dick de l'Association des ingénieurs-conseils. Bonsoir, madame! Bonsoir, monsieur!

Mme JOHANNE DESROCHERS :

3525

Bonsoir! J'aimerais d'abord préciser que la personne qui m'accompagne est monsieur Gaétan Thibault. Il y a eu un petit changement qu'on avait donné à l'entrée. Et, monsieur Thibault est président donc du comité énergie de l'Association des ingénieurs-conseils.

3530

Tout d'abord, merci de nous recevoir pour entendre notre mémoire présenté dans le cadre du projet de centrale à cycle combiné du Suroît.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3535

L'avantage concurrentiel auquel vous faites référence en permettant d'indexer le coût du gaz naturel dans les projets, en fait l'avantage concurrentiel de la filière énergétique par rapport à la filière hydroélectrique, vous allez convenir avec moi qu'elle ne s'applique pas dans ce projet-là parce que le promoteur, c'est Hydro-Québec Production.

3540

Mme JOHANNE DESROCHERS :

Lorsqu'on parle de l'avantage concurrentiel au niveau d'avoir un parc de production qui nous permette de garder l'avantage qu'on a à l'heure actuelle et qui sert bien, pensons-nous,

3545 les Québécois, évidemment on se dit d'accord avec l'idée d'avoir un projet comme celui-ci. Toutefois, la question que l'on pose: comment se fait-il qu'on en arrive à devoir être d'accord avec un tel projet, puisqu'on a une filière hydroélectrique qui devrait servir les intérêts premiers de l'ensemble des Québécois et d'Hydro-Québec, d'ailleurs.

3550 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et c'est quoi la raison principale, à votre avis, pour laquelle Hydro-Québec a présenté un projet de centrale thermique, dans ce cas-ci?

3555 **Mme JOHANNE DESROCHERS :**

3560 Bien, en fait, je pense que tous les retards qui ont été cumulés, pour toutes sortes de raisons, dans la réalisation de projets hydroélectriques – j'en ai nommé quelques-uns qui sont en attente depuis longtemps, il y en a des plus connus que d'autres – le fait que nous ne les ayons pas réalisés dans le passé fait en sorte qu'aujourd'hui, pour répondre ou pour garder notre avantage concurrentiel, on doit se tourner vers d'autres modes de production pour agrémenter notre parc en question qui est déficient, si on veut profiter des occasions qui se présentent et qu'on ne devrait pas d'ailleurs laisser passer.

3565 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et, à votre avis, pourquoi ils ont été retardés? C'est quoi la raison ou les raisons principales?

3570 **Mme JOHANNE DESROCHERS :**

On fait beaucoup référence au côté législatif, réglementaire, bon certainement des choix très justifiés, de questions justifiées à se poser avant de faire un développement qui ne soit pas durable, qui pourrait être négatif en bout de ligne pour le Québec. Mais, à un moment donné, il faut quand même agir. Mais, en fait, je pense qu'on critique beaucoup ces délais.

3575 C'est excessivement long au Québec de pouvoir réaliser un projet hydroélectrique. Quand on pense du début, lorsqu'on veut obtenir les permis, jusqu'à la réalisation, c'est des délais presque inacceptables. Et, comme c'est très long, ça nous met à un moment donné, comme c'est le cas ici, devant une situation où, finalement, on en manque ou, du moins, on n'est pas là lorsqu'il faudrait être là et équipé pour répondre à certaines demandes. Je ne sais pas si Gaétan voudrait ajouter à cela?

3580 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Vous référez aux ententes qu'Hydro-Québec a conclues avec les conseils de bande.

Mme JOHANNE DESROCHERS :

Oui.

3590

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous dites qu'ils ont fixé un cadre de discussion duquel ont été évacuées des considérations qui empêchaient l'examen serein des projets eux-mêmes. Vous référez à quelles considérations?

3595

Mme JOHANNE DESROCHERS :

En fait, on fait référence ici au fait, d'abord, que ces ententes qui ont été faites, signées, auxquelles on a abouti avec les populations locales, de par les résultats, de par ce qui en a suivi, on peut en conclure que ça aura permis à la société d'État et aux populations de s'entendre et de faire des partenariats qui semblent permettre à tout le monde d'être gagnant, donc une situation qui n'était pas de toute évidence celle-là auparavant, puisque ça également a été un des éléments qui a pu, au cours des années, retarder la réalisation de projets. Mais il semble que là, on a quand même un cadre où les populations tirent profit, de la même façon que la société et les actionnaires de la société, en bout de ligne.

3600

3605

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

3610

LA PRÉSIDENTE :

Je voudrais juste valider une chose. Vous dites que les projets hydroélectriques, tout le processus législatif fait en sorte que c'est très long de les accepter ou, en fait, de les voir aboutir à un moment donné. Mais, le même processus s'applique à tous les projets de production d'énergie. Quelle est la différence par rapport aux projets hydroélectriques?

3615

3620 **Mme JOHANNE DESROCHERS :**

Je vais demander à Gaétan d'aller plus en détail, parce qu'il est mieux placé que moi, je pense, pour répondre techniquement à cette question.

3625 **M. GAÉTAN THIBAUT :**

3630 Bien, vous allez comprendre évidemment que les projets hydroélectriques, ça touche en particulier à l'eau et, à ce moment-là, il faut, dans bien des cas, procéder à des études exhaustives au point de vue environnemental, des études qui deviennent de plus en plus longues à produire. Et, malheureusement, même si on a maintenant une expérience de plus de trente ans avec les projets qui ont été faits à la Baie James, avec des rapports synthèses et tout, rien n'empêche qu'aujourd'hui on est encore obligé d'aller dans le menu détail pour préserver des habitats.

3635 Ce qu'il faut comprendre, c'est que de plus en plus, les interventions ne se font plus seulement au niveau du gouvernement provincial mais également au niveau du gouvernement fédéral qui s'implique de plus en plus dans l'analyse et l'approbation de ces projets-là. Et tout ça fait en sorte que le processus d'étude environnementale, entre autres, s'allonge de plus en plus. Et, maintenant, il y a aussi tout le cadre réglementaire qui a été mis en place suite à
3640 l'approbation du projet de Loi 116 qui, également, indirectement, va affecter les projets hydroélectriques.

LA PRÉSIDENTE :

3645 Alors, vous proposeriez quoi comme modification au processus?

M. GAÉTAN THIBAUT :

3650 Si on avait des suggestions à faire à ce niveau-là, il nous apparaît important, par exemple, qu'il y ait des critères en particulier auprès de la Régie de l'énergie qui soient mis en place de façon à mieux équilibrer, je dirais, le jeu de la concurrence entre les différentes filières d'énergie.

3655 On a mentionné qu'en fait, en créant cette loi-là, ce qu'on voulait aussi amener, c'était le jeu de la concurrence au niveau de la production. Je crois que c'est important de l'introduire aussi au niveau des filières mais, à ce moment-là, il faut pouvoir établir des critères qui vont permettre à l'hydroélectricité de pouvoir concurrencer avec sa juste valeur.

3660 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Vous estimez le projet actuel justifié, particulièrement pour maintenir nos avantages concurrentiels.

3665 **Mme JOHANNE DESROCHERS :**

Oui.

3670 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Pourriez-vous me parler un peu de quels sont les avantages concurrentiels qu'on va finalement maintenir?

3675 **Mme JOHANNE DESROCHERS :**

3675

Bien, la possibilité de pouvoir exporter nous semble important. Il y a un marché qui est assez vaste, qui s'offre aux Québécois et nous croyons qu'il est important qu'Hydro-Québec soit en mesure de pouvoir exporter de l'énergie pour faire en sorte que, finalement, les profits déclarés continuent d'augmenter et que ça serve à renflouer les coffres de l'État qui semble avoir tellement de problèmes, ne serait-ce que dans le niveau de la santé ou au niveau de l'éducation. Alors, je peux difficilement m'imaginer que ça ne pourrait pas servir de très bonnes causes si on avait une entreprise québécoise qui rapportait autant de milliards qu'elle le peut dans les coffres de l'État.

3680

3685

On a cette chance, en fait, qu'elle ne soit pas privée et que, donc, les profits puissent servir à des fins sociales qui, à l'heure actuelle, présentent, en tout cas font l'objet de beaucoup de discussions et avec raison parce qu'il y a un manque d'argent évident dans plusieurs secteurs.

3690 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais savoir, au regard des économies d'énergie, est-ce que vous avez une position, d'abord? Et, si oui, quelle est-elle?

3695 **Mme JOHANNE DESROCHERS :**

Bien, je voudrais préciser qu'étant donné que je suis vice-présidente à l'Agence d'efficacité énergétique, je vais répondre comme présidente de l'Association des ingénieurs-conseils et c'est en ligne avec ce que l'on constate à l'Agence.

3700

Je crois que les économies d'énergie, c'est possible. Enfin, il y a encore des programmes qui sont en développement, que ce soit, d'ailleurs, avec Hydro-Québec ou avec le domaine du gaz ou des pétrolières, mais il y a certainement un domaine qui est à examiner de

3705 très près et c'est le domaine du transport. Je vous amène dans un autre secteur et ce n'est donc pas l'endroit pour parler de ça. Mais c'est sûr qu'il y a des efforts à faire.

3710 C'est aussi un secteur qui est en développement. On a d'ailleurs plusieurs firmes qui travaillent dans le domaine des économies d'énergie et il y a une certaine importance à accorder, c'est clair, à ça. Et, ça peut contribuer, puis il ne faut pas le négliger, mais alors, là, pas du tout. Mais on ne peut pas compter là-dessus uniquement pour conserver les avantages qu'on souhaite qu'Hydro-Québec conserve.

3715 Alors, ça fait partie de – dans un plan d'ensemble – ça fait partie des sources importantes, des énergies importantes quand on parle d'économies, mais ce n'est quand même pas non plus ce qui peut répondre aux demandes ou aux besoins futurs.

LA PRÉSIDENTE :

3720 Puisque vous m'avez ouvert une petite porte, est-ce que vous croyez que -- bon, tout à l'heure, certains intervenants nous ont dit – et ce qui est tout à fait exact – que la responsabilité des économies d'énergie est dans la Loi d'Hydro-Québec. Comment vous voyez, par exemple, cette responsabilité-là et la vôtre à l'Agence d'efficacité énergétique?

Mme JOHANNE DESROCHERS :

3725 On travaille en collaboration et l'Agence a comme mandat de promouvoir l'efficacité énergétique, de sensibiliser l'ensemble de la population, les entreprises et tout. D'ailleurs, à la table au conseil d'administration, il y a des représentants et d'Hydro-Québec et de Gaz Métro. Alors, tout le monde travaille ensemble à essayer de faire le maximum pour que le Québec réalise des économies au niveau de l'énergie. Il n'y a personne qui est défavorable à ça, en tout cas je l'espère, chez nous, à l'Association. Pas du tout. C'est juste qu'il faut être réaliste aussi.

3735 Puis ça dépend des enjeux qu'on veut bien se mettre. Évidemment, si on veut avoir une croissance zéro et qu'on exige une croissance zéro, là, on peut parler d'économie d'énergie et empêcher tout le développement, qu'il soit hydroélectrique ou thermique. Mais nous ne sommes pas de cette pensée-là, d'une croissance zéro. Alors, on regarde ailleurs ce qui se passe et quelles sont les opportunités, puis on pense qu'on doit poursuivre dans le développement hydroélectrique.

3740

LA PRÉSIDENTE :

3745 Est-ce que, de votre point de vue, les efforts ou la pénétration, par exemple, des actions dans le domaine de l'efficacité énergétique ont progressé depuis le début des préoccupations que la société d'État a à cet égard-là?

Mme JOHANNE DESROCHERS :

3750 Moi, je dirais que oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez être un peu plus précise?

3755 **Mme JOHANNE DESROCHERS :**

3760 Oui. Je ne vais pas vous avancer aucun chiffre, d'abord parce que quand je ne les ai pas avec moi, je préfère ne pas risquer de commettre d'erreur à ce niveau-là. Mais, je vais le regarder du point de vue de l'Association des ingénieurs-conseils. Si je regarde, il y a seize ans que je suis là, ne serait-ce que le nombre de spécialistes qui pouvaient exister en efficacité énergétique il y a une quinzaine d'années et aujourd'hui, bien, on se rend bien compte qu'il y a définitivement un marché qui s'est développé et il y a des économies substantielles qui ont été réalisées par les entreprises qui ont fait affaires avec des spécialistes du domaine.

3765 Donc, c'est certain que et les entreprises et les individus sont beaucoup plus conscients, ça, c'est sûr. Et, Hydro-Québec a fait beaucoup, d'ailleurs, à ce niveau-là, parce qu'ils ont rempli certainement, si ce n'est pas tous leurs mandats de ce point de vue-là, ils ont certainement fait un grand bout de chemin, parce que ce n'est pas un sujet dont on parlait non plus à ce moment-là, il y a une vingtaine d'années même.

3770

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous croyez qu'il y a de la place pour des efforts encore plus soutenus dans le domaine de l'efficacité énergétique?

3775

Mme JOHANNE DESROCHERS :

3780 Bien, je crois qu'il y aura d'ailleurs des annonces de faites dans ce sens-là au cours des prochains mois, dans la prochaine année. Alors, c'est probablement parce qu'il y a place à des efforts plus... de nouveaux efforts.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3785 Madame Desrochers, une petite question. Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il y a en quelque sorte une incompatibilité entre vos fonctions de présidente de l'Association des ingénieurs-conseils et en même temps, vous travaillez sur un programme d'efficacité énergétique?

3790 **Mme JOHANNE DESROCHERS :**

Incompatibilité?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3795 Je fais juste vous poser la question.

Mme JOHANNE DESROCHERS :

3800 Bien, dites-le moi, parce que je ne l'ai pas vue. S'il faut que je me retire, je vais le faire. Non. Enfin, non, pas du tout. Pas du tout.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3805 Parce que j'allais dire que les ingénieurs travaillent dans les deux sens: sur des programmes d'efficacité énergétique...

Mme JOHANNE DESROCHERS :

3810 Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3815 ... et également sur des projets.

Mme JOHANNE DESROCHERS :

Oui.

3820 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais, est-ce que ce n'est pas beaucoup plus intéressant pour les ingénieurs de construire des barrages et des centrales?

3825 **Mme JOHANNE DESROCHERS :**

3830 Bien, vous savez, il y a une centaine de firmes qui sont membres. Alors, heureusement pour chacun des spécialistes, tout le monde ne fait pas des barrages et tout le monde ne fait pas de l'économie d'énergie. Alors, ça, je pense qu'il y a... non, il y a place pour...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3835 Il y a de la place pour tout le monde, selon vous.

Mme JOHANNE DESROCHERS :

3840 Oui, c'est ça. Oui, oui. Je ne vois pas d'incompatibilité. Comme toute entreprise, Alcan qui, à un moment donné, produit des biens X et on parle souvent du rôle social d'une entreprise. Alors, il y a des aspects comme ça qui quelques fois peuvent avoir l'air d'aller à l'encontre des intérêts même d'une entreprise ou d'une organisation, mais, bon, ce n'est pas comme ça. Il y a plusieurs aspects qui sont considérés. C'est dans un système tout ça. Alors, je pense que c'est comme ça qu'il faut le voir. On essaie de mettre les différents chapeaux.

3845 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Ça va. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3850 Merci beaucoup.

Mme JOHANNE DESROCHERS :

3855 Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

3860 J'inviterais maintenant monsieur Robert Poupard du groupe CRIVERT.

M. ROBERT POUPARD :

3865 Bonsoir, madame!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Poupard!

3870 **M. ROBERT POUPARD :**

Alors, je commencerai par vous présenter CRIVERT, vous dire Hydro-Québec et le Suroît, vous parler du projet de centrale et une recommandation.

3875 CRIVERT est un organisme à but non lucratif qui a à peu près 20 ans, qui oeuvre dans la région du Suroît. Notre but, c'est d'informer, d'éduquer, sensibiliser, intervenir dans notre région au niveau écologique.

3880 Pour vous donner un exemple, dans le passé, nous nous sommes vivement opposé à un projet d'installation de deux incinérateurs dans la municipalité de Valleyfield. Nous avons proposé plutôt et initié pendant plusieurs années des collectes de papier, de verre, métal, feuilles mortes, déchets domestiques dangereux et maintenant, ces actions sont reprises d'une façon permanente par les MRC et les municipalités.

3885 Hydro-Québec et notre région. Hydro-Québec, c'est l'héritière de compagnies qui ont fait les premiers aménagements hydroélectriques et il y a eu des conséquences assez importantes: perturbation de l'ichtyofaune; stabilisation des niveaux d'eau, on a même un ruisseau qui a une inversion de cours; accumulation de remblais énormes le long des rives du canal de Beauharnois avec destruction de la faune, de la flore originelle, qui peinent depuis 70
3890 ans à recoloniser les milieux; il y a une modification du débit du fleuve dans son lit originel, on ne dit plus * son lit originel +, on dit son lit résiduel; une pollution visuelle par les pylônes; le réseau de toiles d'araignées qui s'étend sur nos villes; le spectacle du lit asséché du fleuve à Saint-Timothée; l'esthétique des ponts Larocque et Saint-Louis.

3895 Hydro-Québec est pourtant un important partenaire économique pour notre région et la production d'hydroélectricité est à l'origine de son développement économique. Nous bénéficions d'un tarif d'électricité parmi les plus bas au monde, mais il n'inclut pas son coût environnemental.

3900 Nous savons aussi que nous sommes tous collectivement actionnaires de l'Hydro-Québec. Alors, comme actionnaires, nous voudrions être fiers de l'Hydro-Québec, qu'elle soit une entreprise modèle au point de vue environnemental.

3905 Cependant, l'implication de notre société d'État pour atténuer les perturbations que je viens de mentionner ne sont pas très évidentes et en deçà du prix des bouleversements sur notre qualité de vie et notre environnement, et voilà qu'on nous propose une autre centrale. Sa construction et son utilisation occasionneront d'autres problèmes alors que ceux créés par les précédents aménagements ne sont pas résolus.

3910 Le projet de centrale et ses conséquences. Cette centrale est-elle nécessaire? Si, depuis 1995, Hydro-Québec avait maintenu et amélioré son programme d'économie d'énergie, nous n'aurions pas besoin de kilowattheures supplémentaires.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3915

LA PRÉSIDENTE :

3920 Merci. Vous avez fait, bon, état, là, de la situation dans la région et tout ça. Dans le fond, est-ce que vous êtes pour ou vous êtes contre le projet? Vous dites: si on veut qu'il se réalise, il faut telle, telle, telle conditions, mais...

M. ROBERT POUPARD :

3925 Oui, les conditions n'ont pas été remplies en réalité depuis que l'Hydro-Québec a pris possession des barrages de Shawinigan Power ou Montreal Light Power, ils n'ont pas fait grand-chose. Il n'y a que récemment, là, qu'on a un parc régional, auparavant il se passait peu de chose.

3930 À Saint-Timothée, ils ont crié très fort au sujet des bassins, pendant très longtemps, les pêcheurs ont une estime très, très faible d'Hydro-Québec. On a l'impression qu'on n'est pas entendu, pas écouté. Et moi-même, je m'occupe d'un organisme à but non lucratif, j'ai frappé plusieurs fois à la porte d'Hydro-Québec et ça a pris un an pour me faire dire qu'ils n'avaient rien à me donner. Donc, j'ai l'impression que c'est une grosse maison qui est insensible à nos besoins locaux.

3935

LA PRÉSIDENTE :

3940 Donc, ce n'est pas ce que vous attendez, en tout cas dans le cadre des propos que vous tenez, c'est d'autre chose que ces réalités que vous venez d'exprimer...

M. ROBERT POUPARD :

Oui.

3945

LA PRÉSIDENTE :

... que vous attendez d'une société d'État.

M. ROBERT POUPARD :

3950

Oui. Moi, j'estime, comme citoyen, comme actionnaire, j'estime qu'Hydro-Québec devrait nous offrir quelque chose qui corresponde à réparer les dégâts qui ont été faits. Bien sûr qu'historiquement, on ne se rendait pas compte de ça, mais maintenant -- surtout qu'ils l'ont

3955 fait, je pense, dans les grands barrages à la Baie-James, ils ont fait un réaménagement et ici, bien, c'est moi qui le fais, mais avec des petits enfants des écoles, je plante des arbres.

LA PRÉSIDENTE :

3960 Alors, est-ce que je dois comprendre que si, selon vos propos, si Hydro-Québec s'impliquait davantage...

M. ROBERT POUPARD :

3965 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3970 ... dans la communauté, était davantage à l'écoute des citoyens, vous seriez plus réceptif à...

M. ROBERT POUPARD :

3975 Oui, oui, je crois, oui.

LA PRÉSIDENTE :

... ses projets?

M. ROBERT POUPARD :

3980 Oui, et je pense aussi que si Hydro-Québec prenait des mesures compensatoires aux GES, efficaces, je crois qu'on serait d'accord, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3985 C'est quoi pour vous une mesure compensatoire efficace?

M. ROBERT POUPARD :

3990

Bien, les mesures compensatoires ce serait, par exemple, travailler au reboisement. Il y a un gros problème dans notre région, dans le Suroît, il y a plusieurs problèmes, il y a le problème des porcs, il y a le problème du déboisement actuellement, un déboisement intensif des terres agricoles et je pense qu'Hydro-Québec pourrait s'impliquer pour aider à reboiser, mais on ne sait pas ce qu'ils font.

3995

LA PRÉSIDENTE :

On vous remercie beaucoup.

4000

M. ROBERT POUPARD :

Merci.

4005

LA PRÉSIDENTE :

J'appellerais maintenant monsieur Videaud. Monsieur Francis Videaud. C'est le dernier mémoire pour ce soir. Bonsoir, Monsieur Videaud!

4010

M. FRANCIS VIDEAUD :

Rebonsoir. Je suis Francis Videaud et je me présente à titre personnel, quarante ans citoyen de la ville de Châteauguay, malgré mon accent qui me trahit.

4015

J'étais un grand admirateur de l'Hydro, tant que tout baignait dans l'eau. Vous excuserez si certains de mes propos dans mon mémoire sont un peu sarcastiques, mais ce n'est pas irrévérencieux, c'est juste pour imaginer l'idée que je me fais maintenant de la société et que je pense partagée par plusieurs.

4020

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

4025

Vous émettez beaucoup de réserves quant à la bonne volonté d'Hydro-Québec, ou du producteur ou du promoteur actuel, dans les promesses qu'il a faites entourant le projet. Est-ce que je fais une bonne lecture de votre opinion?

4030

M. FRANCIS VIDEAUD :

Oui, beaucoup de doutes.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

4035 Est-ce qu'il y a des mesures qui peuvent être déployées, est-ce qu'il y a une manière de procéder qui serait de nature à atténuer ces risques-là?

M. FRANCIS VIDEAUD :

4040 Dans le fait que... dans le fait qu'on fait une bombe à retardement, non. Si on avait fait une centrale atomique, c'est la même chose, il y aurait une bombe à retardement avec les déchets. Là, on a une bombe à retardement avec les gaz à effet de serre. Donc, c'est quelque chose qu'il me semble que le peuple du Québec a toujours refusé et on a toujours apprécié qu'il le fasse avec de l'eau, qu'il fasse de l'énergie avec l'énergie liquide.

4045 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Le projet actuel constitue un potentiel de catastrophes que vous jugez réelles et...

M. FRANCIS VIDEAUD :

4050

Appréhendées.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

4055

Appréhendées. Ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

4060 Un complément d'information concernant en fait votre point de vue sur les gaz à effet de serre. Bon, certes, Hydro-Québec contribue pour une augmentation de 2,8 % au Québec, mais il y a déjà une augmentation fort importante qui existe avant même qu'une centrale qui est sous étude puisse être autorisée. Qu'est-ce qu'il faut faire pour diminuer, si on exclut le projet qui est devant nous, pour diminuer ces émissions de gaz à effet de serre?

4065 **M. FRANCIS VIDEAUD :**

4070 D'abord, on essaie de combattre l'automobile par le transport en commun. Y a-t-il une raison d'essayer de combattre l'automobile par le transport en commun au Québec si on va, d'un autre côté, faire une centrale qui en expédie. Il y a là une contrariété.

4075 Alors, je veux bien, on ne met pas la centrale, d'accord, et puis on peut procéder à éliminer, à faire des politiques pour justement envoyer moins dans l'atmosphère au moins. Même, il me semble que dans les informations, la société Hydro-Québec était en train de faire et de réaliser un moteur électrique assez... mû par l'électricité, avec des batteries de nouvelles conceptions, ça, ça contribue à éliminer l'effet de serre.

LA PRÉSIDENTE :

Et...

4080

M. FRANCIS VIDEAUD :

Dans ce sens, Hydro-Québec travaille et je pense qu'ils ont aussi parlé dans les informations que le procédé de fixation du CO₂ était trop onéreux. Bon. Donc, il existe quelque chose, je pense, et je le dis là, que 550 millions d'études dans ce sens pourraient déboucher sur des progrès qui rendraient possible, ensuite, l'érection de centrales thermiques.

4085

Si on n'a pas, s'il n'y a pas d'émanation de gaz à effet de serre, je pense que je suis presque d'accord, mais il y a un petit peu de pollution qu'ils ont eue moindre, mais s'il n'y a pas... s'il n'y a pas de cheminée, je suis d'accord.

4090

LA PRÉSIDENTE :

Ce que je comprends de vos propos, c'est si on a une centrale thermique qui n'a pas de cheminée, vous êtes d'accord avec le projet.

4095

M. FRANCIS VIDEAUD :

Zéro de pollution. Je suis d'accord.

4100

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, pour vous, les besoins énergétiques sont justifiés.

4105

M. FRANCIS VIDEAUD :

Je n'ai pas élaboré dans ce sens.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

4110

Non? D'accord.

M. FRANCIS VIDEAUD :

4115

Je pourrais, mais je me suis rendu à trois pages, vous ne m'avez accordé que 10 minutes, je n'ai pas élaboré en ce sens. Si vous voulez une réponse, je l'ai dit quand même, ils ne sont pas justifiés. Je l'ai dit au début, ils sont injustifiés. C'est-à-dire pour le moment, jusqu'en 2004-2006, je pense que c'est suffisant.

4120

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais au...

4125

M. FRANCIS VIDEAUD :

Et on a un énorme potentiel en réserve, hydroélectrique. Donc, la centrale? Non, je pense que ce n'est pas justifié.

4130

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4135

Merci beaucoup, Monsieur Videaud.

Avant de terminer cette séance, je pense que monsieur Macky Tall, vous avez demandé d'exercer un droit de rectification. Alors, je vous écoute.

4140

M. MACKY TALL :

Bonsoir, madame la présidente.

4145

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Tall.

M. MACKY TALL :

4150

Je vais tenter d'être bref et donc de me limiter, comme vous l'avez demandé, à des éléments de clarification. Nous n'avons pas eu l'occasion de prendre connaissance en détail de tous les mémoires et, si vous le permettez, nous allons peut-être amener des clarificatifs additionnels demain, dans la mesure de ce qu'on n'a pas eu l'occasion de prendre connaissance aujourd'hui.

4155

4160 Alors rapidement, concernant le premier mémoire présenté Beauharnois Une place dans l'avenir, un premier rectificatif, il est mentionné que le site proposé pour le projet est à proximité du bois Robert. La distance précise, selon les informations qu'on a, est plutôt de l'ordre de 1.6 kilomètre, donc quand même une distance, enfin, qui est au-delà de simplement un site adjacent au site proposé.

4165 Il y avait également un commentaire au niveau de la présentation verbale de ce mémoire, à l'effet que ce type de centrale est sujette aux explosions, compte tenu du combustible utilisé.

4170 Alors, comme nous l'avons mentionné lors de la première partie des audiences, nous n'avons recensé aucune explosion d'une centrale à cycle combiné à ce jour qui fonctionne au gaz naturel.

Dans le mémoire présenté par madame Sylvie Guérin, il y avait une préoccupation concernant la prise d'eau et, donc, à la page 2, il est mentionné, il est inscrit que:

4175 *La ville de Beauharnois possède une prise d'eau située à proximité du futur site de rejet d'eau traité par la centrale. Compte tenu de ce fait, comment ne pas s'inquiéter des frais que la municipalité pourrait avoir à traiter l'eau potable et peut-être même un éventuel remplacement de celle-ci.*

4180 Le rectificatif, c'est que la prise d'eau dans un premier lieu est située à 2 kilomètres en aval; deuxièmement, ce que nous avons évalué dans l'étude d'impact, c'est qu'il n'y aura pas d'impact sur la prise d'eau et qu'aucun traitement additionnel ne sera rendu nécessaire pour la Ville de Beauharnois.

4185 Ceci dit, nous avons également indiqué qu'il y aura un programme de suivi rigoureux en coordination avec le ministère de l'Environnement pour, donc, surveiller ces niveaux-là et s'il y avait des dépassements, ils seraient corrigés à la source, donc par Hydro-Québec à la centrale et non par la Ville de Beauharnois. Donc, c'était un rectificatif également qu'on voulait faire à ce niveau.

4190 Toujours à la page 2 du mémoire, madame la présidente, il y avait également concernant l'état futur des routes, madame Guérin affirme qu'aucun engagement ferme n'a été présenté afin de contrer la dégradation des routes.

4195 Alors, je voudrais simplement souligner que dans l'étude d'impact dans le volume 1, à la page 642, il est mentionné en réponse au bris des routes, il est écrit que :

Hydro-Québec participera à la réparation de la route 236 en fonction des dommages causés par la circulation lourde liée à la construction de la centrale.

4200 Dans le cas du mémoire présenté par le Comité Zone d'intervention prioritaire, donc le ZIP du Haut-Saint-Laurent, il y avait un commentaire à l'effet qu'il a été spécifié que :

Lors des rencontres précédentes, aucune carte et photos avec le tracé de la future piste cyclable n'ont été montrées.

4205 Je crois que nous en avons montré à l'écran lors des discussions et également, nous avons une photo de la maquette et de la future piste cyclable à la figure 5 du volume 3 de l'étude d'impact et également à la figure 6 du volume 3 de l'étude d'impact.

4210 Dans le même mémoire, il est également mentionné, donc toujours celui du ZIP du Haut-Saint-Laurent, qu'Hydro-Québec détruira les zones humides, et j'aimerais simplement rappeler que les travaux prévus ne toucheront aucune zone humide et qu'il n'y aura aucun remblayage qui va toucher ces zones-là.

4215 Dans le mémoire présenté par l'Union des consommateurs, il a été mentionné qu'il a été démontré que la ligne Des Cantons-Hertel était vouée aux exportations; j'aimerais rappeler dans ce cas-ci que Hertel-Des Cantons n'a pas été planifiée à des fins d'exportation, mais plutôt pour consolider la fiabilité du réseau pour les régions de Montréal et de la Montérégie.

4220 Il a également été mentionné, donc toujours dans la présentation verbale de ce même mémoire, et je pense que c'est plutôt un lapsus, qu'Hydro-Québec avait exporté 190 TWh, donc, évidemment, ce n'est pas le cas. La production totale a plutôt été de l'ordre de 186 TWh.

4225 Et là-dessus, j'aimerais apporter un rectificatif sur plusieurs commentaires qui ont été faits par divers intervenants aujourd'hui. Il n'y a pas de marge au-dessus de cette production, c'est vraiment notre capacité de production actuelle et, en fait, comme nous l'avons montré dans le détail que vous nous avez demandé de déposer, ce 186 TWh est même constitué d'achats notamment provenant du contrat avec Terre-Neuve, le contrat de Churchill Falls.

4230 Également, il a été mentionné, donc, verbalement dans le cadre de la présentation de ce mémoire, que le coût du parc de production d'Hydro-Québec Production a été décrété par le gouvernement et c'est inexact. Le coût de production est ce qu'il est. Donc là-dessus, peut-être qu'il y avait un lapsus, mais cette information était inexacte.

4235 Il a également été mentionné à travers plusieurs mémorandums, dont celui-ci en particulier de l'Union des consommateurs, que la justification du projet du Suroît était pour recréer des surplus uniquement pour des fins d'exportation.

4240 Nous l'avons mentionné à quelques reprises, mais j'aimerais, dans un premier temps, rappeler le fait que les surplus dont il est question et la façon dont nous faisons les exportations, j'aimerais rappeler un fait important qui semble avoir été ignoré par plusieurs des intervenants, c'est simplement le fait que la demande au Québec n'est pas constante à toutes les heures de l'année.

4245 Nous avons discuté du fait qu'en période d'hiver, la pointe au Québec atteignait les 33 000 MW et qu'elle descendait à moins de 20 000 MW en période d'été et qu'il y avait de telles fluctuations qui nous donnaient ces occasions d'exportation.

4250 Donc, il n'y a pas d'installation, c'est une réalité physique, c'est une réalité de la façon dont les réseaux autour du Québec atteignent leur pointe à des moments différents, que les exportations se font à partir de disponibilités, à partir de notre parc de production et à partir de la réalité que les besoins au Québec ne sont pas constants, et nous rentabilisons donc notre perte de production dans ces moments-là, tel qu'on a pu le constater dans la croissance de nos exportations et de la rentabilité.

4255 Quant à la question, madame la présidente, sur la remise en question, j'aimerais apporter un rectificatif sur le fait que les exportations ne seraient pas rentables, au-delà du questionnement du commissaire Labrie, j'aimerais simplement rajouter qu'il y a eu une croissance de la rentabilité ces dernières années en parallèle, donc, avec donc une intensification de ces activités et j'aimerais simplement rappeler que c'est dans une période où il y avait un gel tarifaire.

4260 Donc, ça mène à l'évidence même qu'il doit y avoir une rentabilité de ces activités-là au niveau des exportations.

4265 Un élément additionnel, madame la présidente, toujours dans le même mémoire, relié au fait qu'il y a une situation de surplus actuellement et qu'il y aura des ajouts importants de projets de capacité. On a notamment fait référence aux ajouts de capacité des projets tels que SM-3 et d'autres projets de taille, Tounustouc, par exemple, et d'autres de taille plus modeste, pour indiquer que ça nous mettrait dans une situation de surplus énergétique, qui fait qu'on n'aurait pas besoin du Suroît dans l'horizon proposé.

4270 J'aimerais rappeler X et nous avons déposé à cet effet un tableau en particulier qui montre l'augmentation des obligations de livraison d'Hydro-Québec Production, dans le cadre du contrat patrimonial entre 2002 et 2006, qui va absorber cette croissance-là, et ces ajouts de capacité vont donc être appliqués à couvrir cette croissance et nous aurons également même besoin de réduire les exportations pour combler une partie de cette croissance.

4275 J'aimerais rappeler X et nous avons déposé à cet effet un tableau en particulier qui montre l'augmentation des obligations de livraison d'Hydro-Québec Production, dans le cadre du contrat patrimonial entre 2002 et 2006, qui va absorber cette croissance-là, et ces ajouts de capacité vont donc être appliqués à couvrir cette croissance et nous aurons également même besoin de réduire les exportations pour combler une partie de cette croissance.

4280 Donc, en fait, on se retrouve X et, encore une fois, c'est sur le document qui a été déposé X avec une marge nette inférieure à celle qu'on a aujourd'hui dans cet horizon. Donc, il est évident qu'il n'y a pas une augmentation des exportations, les chiffres ont été déposés dans ce sens. Et cette marge qu'on a en 2006, donc qui est présente sur le tableau que nous avons déposé, ne tient pas compte non plus du fait qu'on a été retenu par Hydro-Québec Distribution, il y a été fait référence un peu plus tôt, pour 600 MW en base. Et là-dessus, on parle X je n'ai

4285 pas le chiffre exact sous la main X mais 600 MW en base, on parle de quelque chose qui va

approximer plusieurs térawattheures, 3, 4 TWh qui vont venir également en déduction de cette marge.

4290 Alors, donc, j'aimerais apporter le rectificatif que dans cet horizon-là, nous nous retrouvons avec une marge qui n'est pas, qui ne nous permet pas de faire face à la croissance de nos marchés et que, donc, nous avons, tel que nous l'avons mentionné, besoin du Suroît pour pouvoir participer à la croissance de ces marchés et, en premier lieu, à celui du Québec.

4295 J'aimerais apporter un rectificatif important également au niveau de l'argument qui a été soulevé, encore une fois dans ce mémoire, sur le fait que la réprocité, le principe de réprocité sur les réseaux faisait que possiblement des joueurs sur des réseaux voisins pouvaient avoir X enfin, si j'ai bien compris X la priorité sur les clients québécois pour leur desserte, en particulier au niveau du contrat patrimonial, et il n'en est absolument pas question.

4300 Ces besoins-là, le réseau est réservé pour ces volumes-là, donc le principe de réprocité ne met pas en danger la capacité de rencontrer les obligations d'Hydro-Québec sur ces marchés. Ce n'est que la partie excédentaire du réseau qui est mise à disposition dans ce principe de réprocité, la partie qui n'est pas utilisée pour rencontrer les besoins locaux.

4305 Un dernier élément sur ce mémoire, je pense qu'il a été repris également dans quelques autres, par quelques autres intervenants, qui est important, j'aimerais simplement mentionner que oui, on peut utiliser, enfin qu'il a été...

4310 Je recommence pour plus de clarté. Il a été mentionné que l'énergie du Suroît ne faisait que transiter sur le réseau pour différents objectifs. J'aimerais simplement rappeler le fait qu'il y a une réalité physique qui est que notre réseau est intégré et il fonctionne de cette façon-là.

4315 La façon dont le réseau fonctionne, c'est que nous avons un ensemble d'obligations, un ensemble d'engagements et nous avons un ensemble, un parc de l'autre côté. La façon dont le réseau fonctionne actuellement, on ne dédie pas un groupe précis de LG-1 ou de LG-2 ou d'une autre centrale du parc à desservir les besoins de la ville de Gatineau, par exemple. Il y a un ensemble d'obligations qui sont rencontrées par le parc. C'est la nature du réseau que nous avons.

4320 Dans le cas, madame la présidente, des interventions du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et du Centre québécois du droit de l'environnement, étant donné l'ampleur du mémoire, nous allons prendre le temps de le regarder, probablement revenir là-dessus.

4325 Simplement quelques éléments que j'aimerais souligner, ce sont des rappels, en fait. Encore une fois, il a été fait référence au surplus confortable, donc c'est le même commentaire que je viens de faire qui s'applique.

4330 De la même manière également pour le fait que le projet n'est pas requis pour la charge locale, à cause d'une marge, et qu'il est uniquement dédié à l'exportation. Donc, le même commentaire encore une fois.

4335 Il y avait également un commentaire sur le fait que le parc a une capacité beaucoup plus importante que cent quatre-vingt... enfin, la production de 190 TWh, le même commentaire.

Et que les ajouts des projets SM-3, Toulnostouc, etc, d'ici 2005 ou 2006, vont rajouter une marge importante, le même commentaire.

4340 En fait, un dernier point ici, madame la présidente, c'est sur le fait qu'il a été mentionné, donc, dans le cadre de cette intervention, qu'il est peu probable que le Suroît soumette un appel d'offres d'ici 2011. J'aimerais simplement rappeler le fait que le Suroît est planifié, donc, pour entrer en service à la fin de 2006 pour rencontrer la croissance des marchés à partir de ce point-là, pas entre maintenant et 2006.

4345 Et, donc, s'il n'y avait pas de besoin dans le marché du Québec pour le Suroît avant 2011, je ne sais pas si nous l'avions mentionné, mais on irait simplement le construire dans nos marchés d'exportation, on ne... C'est la logique même, nous indiquerait d'installer la centrale à cet endroit-là, pourquoi est-ce qu'on viendrait construire la centrale du Suroît au Québec pour desservir le marché américain.

4350 Voilà, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

4355 Merci, monsieur Tall.

Alors, ceci met fin à la séance de ce soir, nous reprendrons demain soir à 19 h 30. Merci et bonsoir.

4360 *****

4365 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

4370 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.

